

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

26 NOVEMBRE 2024

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2025

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE
L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA SANTÉ, DES DROITS
DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR MME STÉPHANIE LANGE

¹ Voir doc. 38 (2024-2025) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la ministre Lescrenier	3
2	Discussion générale	8
3	Examen des articles et tableaux budgétaires	38
3.1	Division Organique 06 « Cabinets ministériels »	38
3.2	Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général	38
3.3	Division Organique 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »	38
3.4	Division Organique 17 « Aide à la jeunesse »	39
3.5	Division Organique 18 « Maison de justice »	42
3.6	Division organique 19 « Enfance »	42
3.7	Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente »	44
4	Exposé introductif de M. le ministre Coppieters	44
5	Discussion générale	51
6	Examen des articles et tableaux budgétaires	54
6.1	Division Organique 06 « Cabinets ministériels »	54
6.2	Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général »	54
7	Vote et confiance	57

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances a décidé d'examiner, lors de sa réunion du 26 novembre 2024, le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 38 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé introductif de Mme la ministre Lescrenier

Mme la ministre débute son intervention en indiquant que les dépenses liées à ses compétences ont enregistré une augmentation globale de 3 % en crédits d'engagement (CE) et de 4,3 % en crédits de liquidation (CL) entre le budget initial 2024 et le budget initial 2025. Elle précise que cette évolution traduit des ajustements budgétaires ciblés, visant à répondre aux priorités définies tout en tenant compte des contraintes financières.

Pour ce qui concerne la Division Organique 11 (DO11), les budgets alloués permettront de financer plusieurs initiatives majeures. Parmi celles-ci figurent

² Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Azghoud, Mme Bluge, Mme Schepmans, Mme Thoron, Mme Agic, M. Fontaine (Président), Mme Pécriaux, M. Baurain, Mme Fafchamps, Mme Lange, Mme Revelo Paredes, M. El Hajjaji, Mme Tellier

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Bernard, M. Maingain, Mme Pavet : membres du Parlement

Mme Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice

M. Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

M. Tihon, premier auditeur à la Cour des comptes

Mme Culot, auditrice à la Cour des comptes

M. Monniez, administrateur général f.f. de l'ONE

M. Dethier, conseiller de Mme la ministre-présidente Degryse

Mme Louvigny, cheffe de cabinet adjointe de M. le ministre Coppieters

Mme Selimaj, conseillère politique au cabinet de M. le ministre Coppieters

Mme Cirlande, porte-parole de Mme la ministre Lescrenier

Mme Convent, cheffe de cabinet de Mme la ministre Lescrenier

M. Couck, conseiller Aide à la jeunesse au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

M. Dalaidenne, chef de la cellule Aide à la Jeunesse, Maisons de justice et Enfance au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

M. Fakroune, chef de la cellule Jeunesse et Droits de l'enfant

Mme Plumier, conseillère budgétaire au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

M. Melchior, conseiller Enfance au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Mondo, collaboratrice du groupe PS

Mme Dethier, collaboratrice du groupe Les Engagés

M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

l'organisation de l'édition 2025 de la fête des droits de l'enfant, les dépenses courantes et les activités de recherche de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, ainsi que les frais de fonctionnement du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).

Elle souligne également que la variation budgétaire de 22.000 euros pour les subventions relatives à la diffusion de la Convention des droits de l'enfant (AB 33.01) a été compensée par une réallocation vers l'AB 12.32, destiné aux dépenses de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes.

1. Aide à la jeunesse (D017)

Le Gouvernement, dans le cadre du budget 2025, a décidé d'investir et d'allouer des moyens supplémentaires en faveur des jeunes confrontés à des situations critiques. Ces moyens visent spécifiquement ceux qui bénéficient des services d'aide et de protection de la jeunesse. Cette priorité se traduit par une augmentation budgétaire de 3,6 % dans ce secteur, confirmant ainsi l'engagement à renforcer les dispositifs de soutien.

Une provision de 9 millions d'euros a été allouée sur l'AB 01.05. Cette enveloppe, pérennisée dans le cadre des priorités budgétaires, reflète la volonté de placer le jeune au cœur des politiques publiques, en le recentrant sur son projet de vie. Ce budget permettra notamment l'évaluation et l'objectivation des besoins en matière de prise en charge, la création de nouvelles places pour répondre aux demandes croissantes et la poursuite des réflexions sur les familles d'accueil professionnelles, une alternative essentielle pour des jeunes nécessitant un environnement stable et protecteur.

Mme la ministre met également en avant l'importance des politiques de prévention, qu'elle qualifie de multifactorielles et nécessitant une approche transversale. Selon elle, ces politiques, par nature complexes, ne peuvent être mises en œuvre de manière isolée. Bien que des mesures concrètes ne soient pas encore détaillées pour 2025, une partie des 9 millions d'euros sera dédiée à ce domaine.

Elle s'engage à présenter prochainement au Gouvernement un plan global pour l'Aide à la jeunesse, veillant à ce que les actions envisagées s'articulent de manière cohérente avec celles menées par ses collègues dans leurs propres champs de compétence.

Pour les services d'Actions en Milieu Ouvert (AMO), dont les crédits sont inscrits à l'AB 17.14.33.17, Mme la ministre rappelle les engagements pris dans la déclaration politique communautaire. Ceux-ci prévoient la mise en œuvre d'une politique de prévention éducative et spécialisée, dans la continuité des Assises de la Prévention. Ces travaux ont permis de réexaminer la définition et la place de la prévention spécialisée.

Dès 2025, une large concertation sectorielle sera organisée pour : répondre à la crise que traverse le secteur, fédérer les services de prévention, et réfléchir à

l'implémentation des conclusions des Assises et à leur adéquation avec les besoins du terrain.

Mme la ministre souligne que la prise en charge par des accueillants familiaux non encadrés par un SAAF est l'une des rares à ne pas être limitée, ni en nombre ni en termes de financement. Avec l'augmentation constante du nombre d'enfants concernés, les crédits pour 2025 augmentent proportionnellement (AB 17.14.33.23 et 33.24).

Elle rappelle également la pérennisation de la provision constituée pour les prises en charge post-COVID 2022, initialement prévue pour prendre fin en août 2023. Cette mesure concerne 45 places en services résidentiels généraux et 40 places en missions d'intervention intensive en famille.

Ces dispositifs, reconduits face à l'urgence des besoins, nécessitent des ajustements budgétaires :

- 2.947 euros transférés de l'AB 14.01.02 à l'AB 14.33.28 pour subventionner des services résidentiels et éducatifs,
- 1.467.000 euros alloués à l'AB 33.42 pour renforcer les subventions aux services d'accompagnement.

2. Maisons de Justice (D018)

Mme la ministre commence par évoquer le budget des maisons de justice, qu'elle qualifie de stable et dans la continuité de celui de 2024.

Concernant l'article budgétaire (AB) relatif aux dépenses liées aux procès pour attentats, une augmentation de 62.000 euros en crédits de liquidation a été décidée. Cette somme permettra de couvrir le solde des interventions engagées pour les procès de 2022 et 2023.

De plus, l'AB 41.01.01, dédié aux dépenses pour les programmes d'action en justice communautaire, bénéficie d'une hausse de 43.000 euros, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation. Ce montant servira à financer la participation à des projets européens dans ce domaine.

3. Politique de l'Enfance (D019)

La ministre annonce une augmentation globale de 4,7 % pour les politiques de l'enfance, qu'elle qualifie de prioritaires pour le Gouvernement. Cet investissement reflète l'importance stratégique accordée à la petite enfance, considérée comme un levier fondamental pour le développement et l'épanouissement tout au long de la vie.

Elle souligne néanmoins que le précédent Gouvernement n'avait prévu aucun moyen complémentaire pour financer les nouvelles actions prévues dans l'annexe 6 du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Elle explique avoir fait part de son souci d'honorer ces engagements, estimant qu'ils couvrent des projets indispensables pour consolider et développer les dispositifs d'accueil, accompagner les familles et soutenir les professionnels du secteur.

Parmi les mesures phares figurent :

- 10 millions d'euros pour accélérer et finaliser l'octroi des subsides permettant de financer les postes de direction dans tous les milieux d'accueil. Ces fonds permettront :
 - o de financer le subside de base pour le passage des crèches non subventionnées du niveau 0 au niveau 1,
 - o D'allouer un subside de renforcement pour les crèches bénéficiant déjà d'un subside de niveau 2.Mme la ministre qualifie cette mesure de véritable bouffée d'air financière pour l'ensemble des milieux d'accueil.
- 6,5 millions d'euros pour la création de nouvelles places dans le cadre du plan Cigogne actuel.

Cependant, elle alerte sur les difficultés rencontrées sur le terrain, telles que l'augmentation des coûts de construction, la complexité des procédures administratives, ou encore les besoins spécifiques en compétences pour répondre aux cahiers des charges.

Mme la ministre indique que sa priorité est de finaliser l'analyse des freins, d'accompagner les porteurs de projet et de proposer des solutions concrètes. Elle souligne également qu'un nouveau plan ne pourra être lancé qu'après avoir consolidé celui en cours, ce qui nécessitera une concertation avec l'ONE dans le cadre du prochain contrat de gestion.

En matière de soutien aux co-accueils et accueil extra-scolaire une enveloppe de 700.000 euros est prévue pour aider les co-accueils souhaitant se transformer en crèches ou, à défaut, continuer leur activité dans des conditions optimales.

Le secteur de l'Accueil Temps Libre, et en particulier l'accueil extra-scolaire (avant et après l'école), est présenté comme un domaine ayant longtemps été sous-financé. La ministre rappelle que des réformes ambitieuses avaient été prévues sous la précédente législature, mais qu'elles doivent encore être opérationnalisées.

Un budget supplémentaire d'1 million d'euros est alloué pour faciliter l'accès à la formation continue pour les accueillants et pour renforcer les compétences via la formation initiale.

Mme la ministre rappelle ensuite que près de 5 millions d'euros sont destinés à finaliser, d'ici fin 2025, la transition des accueillantes conventionnées qui le souhaitent vers un statut salarié. Elle souligne l'importance de cette mesure, qui met fin à une situation ne reconnaissant pas pleinement ces professionnelles comme des travailleuses à part entière.

De plus, un montant de 6 millions d'euros est alloué pour pérenniser les allocations annuelles spéciales accordées aux puéricultrices des crèches, des services d'accueil d'enfants et des services d'accueil pour enfants malades à domicile. Cette

mesure vise à réduire les écarts salariaux avec d'autres secteurs tels que l'aide à la jeunesse ou l'enseignement.

Enfin, d'autres mesures budgétaires sont prévues pour l'ONE :

- 9 millions d'euros mobilisés en 2024 pour l'application du contrat de gestion ont été intégrés à la dotation de base en 2025.
- 117.000 euros provenant de l'Aide à la jeunesse ont été transférés à l'ONE pour financer ses services d'accueil spécialisés pour la petite enfance (SASPE). Cette mesure découle d'un arrêté modifié en avril 2024, précisant que l'ONE est désormais responsable du remboursement des frais médicaux et paramédicaux pour ces enfants.

En revanche, comme dans d'autres administrations, les frais de fonctionnement et de personnel de l'ONE n'ont pas été indexés. Pour participer à l'effort budgétaire global, l'ONE devra réaliser une économie de 4 millions d'euros, à identifier dans les crédits sous-consommés ou par des ajustements internes.

Mme la ministre met également en avant les efforts de digitalisation de l'Office, avec le développement de trois portails :

- My.ONE : destiné aux familles pour faciliter l'accès à un lieu d'accueil, avec une fonctionnalité de pré-demande disponible dès 2025,
- Pro.ONE et Office.ONE : outils numériques visant à optimiser les processus internes et le suivi des demandes.

Elle conclut en affirmant que toutes les dotations spécifiques pour l'ONE ont été maintenues et indexées.

4. Politiques en faveur de la jeunesse (D023)

Mme la ministre conclut son exposé en abordant les politiques dédiées à la jeunesse, inscrites dans la Division Organique 23 (D023). Elle confirme que celles-ci ont été intégralement indexées, garantissant ainsi leur continuité dans un contexte de hausse des coûts.

Elle s'attarde particulièrement sur l'AB 33.03 du PA 21, qui soutient des projets d'animation portés par des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, ainsi que des associations non reconnues. Cet article budgétaire joue un rôle clé dans la dynamique pluriannuelle des financements, en permettant d'équilibrer les crédits d'engagement et de liquidation sur plusieurs années.

La ministre explique que les variations observées dans les crédits d'engagement et de liquidation s'expliquent par la nature pluriannuelle des conventions soutenues (de deux à quatre ans).

- Crédits d'engagement : Ils sont planifiés au moment de la conclusion des conventions pluriannuelles. Si de nouvelles conventions sont établies, ces crédits doivent être prévus spécifiquement pour l'année d'engagement. La

diminution des crédits d'engagement pour l'initial 2025 reflète simplement l'absence de nouvelles conventions majeures à ce stade.

- Crédits de liquidation : Ces crédits, liés au paiement annuel des conventions existantes, fluctuent en fonction des échéances prévues. Leur augmentation pour 2025 correspond à la poursuite des engagements antérieurs.

Mme la ministre tient à rassurer sur la diminution des crédits affectés aux subventions pour la formation des animateurs socioculturels et des animateurs volontaires. Elle précise que cette réduction est purement technique et liée à la répartition des montants sur la durée des conventions pluriannuelles, certaines s'étalant jusqu'en 2028. Il ne s'agit en aucun cas d'un désintéressement envers ces politiques, qu'elle juge essentielles.

Elle reconnaît néanmoins que le secteur de la jeunesse formule des demandes importantes, notamment des sauts de classe, des changements de catégorie, ainsi qu'une reconnaissance officielle pour certaines structures.

Face à ces attentes, Mme la ministre adopte une posture transparente : elle admet qu'il sera difficile de répondre à toutes ces demandes dans le contexte budgétaire actuel.

Cependant, fidèle à sa démarche participative, elle réaffirme sa volonté de mener une concertation étroite avec les acteurs du secteur. Cette approche, selon elle, est essentielle pour garantir une politique plus efficiente et pour développer des projets porteurs, en parfaite coordination avec les autres initiatives du Gouvernement.

Mme la ministre conclut en soulignant que l'objectif commun demeure de former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Elle exprime sa conviction que, malgré les contraintes budgétaires, les politiques en faveur de la jeunesse continueront à jouer un rôle central dans la construction d'une société plus inclusive et dynamique.

2 Discussion générale

Mme Bluge salue la présentation du budget 2025, qu'elle estime refléter clairement la volonté du Gouvernement de renforcer les moyens alloués à l'Aide à la Jeunesse, et tout particulièrement à la prévention. Elle souligne que cet effort, bien que réalisé dans un contexte budgétaire contraint pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), mérite d'être salué.

Elle met en avant le renforcement de 9 millions d'euros accordé à ce secteur, ainsi que l'augmentation de 3,7 millions d'euros destinée aux services d'accompagnement en accueil familial, en plus des indexations prévues. Selon elle, ces décisions illustrent une prise de conscience des besoins croissants dans ce domaine. Toutefois, elle rappelle que des réformes structurelles et des politiques intersectorielles sont indispensables pour répondre durablement aux attentes, tout

en insistant sur la nécessité de créer de nouvelles places pour pallier la saturation de nombreux services.

Le Groupe MR se réjouit également du regroupement des compétences liées à l'enfance, à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse au sein d'un même ministère. Cette unification, soutenue de longue date par le MR, permettra selon elle une meilleure coordination entre les différents secteurs s'occupant des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans (et parfois au-delà). Ce regroupement facilitera le suivi, l'accompagnement et la prise en charge des jeunes, tout en renforçant les politiques de prévention.

L'oratrice rappelle que le secteur de l'Aide à la Jeunesse souffre depuis longtemps d'une augmentation constante des besoins et des prises en charge, notamment pour les jeunes en danger ou en conflit avec la loi. Elle attribue cette crise à divers facteurs exacerbés par les crises successives, à savoir l'augmentation du niveau de pauvreté, la crise du logement, le décrochage scolaire, les assuétudes, les violences intrafamiliales, la maltraitance, le harcèlement et le mal-être mental.

Elle rappelle que la précédente ministre, Mme Françoise Berteaux, avait pris des mesures concrètes et alloué des moyens additionnels en 2024 pour améliorer la norme d'encadrement, répondant partiellement aux attentes du secteur. Ces efforts étant confirmés pour 2025, elle se félicite de cette continuité, tout en affirmant qu'il reste encore beaucoup à faire pour répondre pleinement aux besoins des jeunes et du personnel.

Enfin, elle conclut en saluant les décisions budgétaires prises pour 2025 pour la compétence Maisons de Justice, qui assurent les indexations et renforcent les moyens dans la mesure du possible. Le Groupe MR, convaincu des ambitions exprimées, votera favorablement ce projet de budget.

Mme Azghoud exprime également la satisfaction du Groupe MR quant au traitement réservé aux politiques de l'enfance dans ce budget. Elle met en avant l'importance de regrouper les compétences liées à l'enfance, à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse au sein d'un même ministère. Cette organisation, selon elle, permet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants pour accompagner et suivre les enfants ainsi que leurs familles, tout en renforçant les synergies entre secteurs.

Elle se réjouit des décisions prises dans le cadre du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), notamment l'octroi de 1,8 million d'euros en 2024 et 2025 pour compenser l'augmentation exceptionnelle des coûts de fonctionnement des crèches de niveau 0 et 1, ainsi que le financement des engagements prévus dans le contrat de gestion pour finaliser le subside de renforcement destiné aux personnels de direction dans les crèches, achever le passage des accueillantes conventionnées au statut de salariées, ouvrir les 5.200 places prévues dans le cadre du Plan Cigogne et soutenir les professionnels via des actions de formation.

Elle regrette cependant que certaines décisions structurelles, comme la mesure en faveur des puéricultrices instaurée en 2024 (6 millions d'euros), n'aient pas été assorties de financements spécifiques. Elle pointe également les limites de l'annexe 6

du contrat de gestion, qui prévoyait une augmentation budgétaire de 26,1 millions d'euros, mais sans sources de financement dédiées, à l'exception d'une dégradation de l'empreinte SEC à hauteur de 12,5 millions d'euros, comme les années précédentes.

La députée souligne les difficultés rencontrées par le secteur de la petite enfance, notamment le manque de places en crèches, les pénuries de puéricultrices, ou encore les coûts de fonctionnement, en constante augmentation depuis plusieurs années.

Elle insiste sur l'importance stratégique de la petite enfance pour les citoyens et les parents, affirmant que le Gouvernement doit relever ces défis pour répondre aux attentes du secteur. Elle rappelle que lors de la précédente législature, la commission compétente avait recueilli de nombreuses contributions écrites de la part des acteurs du secteur et des réponses détaillées de l'ONE, offrant des pistes de solution.

Pour le Groupe MR, ce budget représente une étape positive dans la continuité, mais il sera essentiel de revoir sérieusement ces problématiques à l'avenir.

Le Groupe MR salue un budget raisonnable, aligné sur la trajectoire budgétaire décidée en conclave. Ce projet, qui consolide les acquis tout en poursuivant les engagements pris dans des secteurs clés comme l'enfance et la jeunesse, recevra le soutien enthousiaste du Groupe MR.

Pour **Mme Pécriaux**, le budget dédié à l'enfance est sans doute celui qui suscitait le plus d'attentes, tant il concentrait de promesses faites par les Engagés pendant la campagne électorale. Elle rappelle que la Déclaration de politique communautaire comportait plusieurs annonces intéressantes en la matière, et elle estime que ce premier budget de la législature aurait dû traduire ces ambitions, ou du moins proposer un phasage concret de leur mise en œuvre.

L'oratrice souligne plusieurs attentes majeures restées sans réponse. La création annoncée de 5.000 places supplémentaires dans les milieux subventionnés de la petite enfance, pourtant indispensable pour répondre à un besoin réel, reste floue quant à son calendrier et son financement. De même, la promesse de révision de la norme d'encadrement, qui visait à passer de 1 à 1,5 ETP pour 7 enfants, semble pour l'instant reportée à une date indéterminée. Selon elle, ce budget n'amorce même pas de politiques en ce sens, ce qui renforce les inquiétudes quant à la capacité du Gouvernement à tenir ses engagements.

Mme Pécriaux insiste sur deux éléments qui alimentent ces préoccupations. D'une part, la trajectoire budgétaire du Gouvernement, construite à politique constante, laisse peu de marge pour de nouvelles initiatives. Cela signifie que tout engagement futur devra être compensé par des mesures d'économies ailleurs, ce qui limite considérablement les possibilités de mise en œuvre de politiques ambitieuses. D'autre part, elle s'inquiète des économies réalisées sur la dotation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), obligeant cet organisme à financer une partie de ses politiques sur ses réserves dès 2025. Or, ces réserves ne sont pas inépuisables. Elle

estime que cette situation risque d'affecter les moyens d'action de l'ONE dès 2026, au point de compromettre la poursuite des initiatives déjà entamées.

L'intervenante interroge la ministre sur plusieurs points précis. Elle se demande si une estimation du coût total de la création des 5.000 places supplémentaires a été réalisée, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour les entités régionales. Elle souhaite également connaître le calendrier envisagé pour cette mesure et les sources de financement qui y seront affectées. En ce qui concerne la norme d'encadrement, elle relève que l'ONE prévoit son implémentation dès 2026 dans sa projection pluriannuelle. Elle demande si cette réforme est effectivement en cours d'étude, si elle sera bien implémentée à cette échéance et, le cas échéant, quelles en seront les sources de financement.

Plus globalement, Mme Pécriaux pointe une incohérence entre les annonces faites en conférence de presse et la réalité budgétaire. Contrairement aux déclarations, l'ONE finance ses politiques nouvelles en ponctionnant dans ses réserves. Elle interroge donc la ministre sur les intentions du Gouvernement pour 2026 : prévoit-il de doter l'ONE de moyens supplémentaires pour combler ce manque et restaurer sa capacité d'action ? Cette mesure est-elle incluse dans la trajectoire budgétaire à politique constante ?

L'oratrice aborde également la pérennisation du soutien aux crèches privées, qui semble bien actée dans le budget de l'ONE. Toutefois, elle regrette l'absence de balises encadrant les conditions de travail des puéricultrices et des accueillantes, ainsi que les conditions d'accueil des enfants. Elle demande si de telles balises seront envisagées ultérieurement et soumises au Parlement.

Mme Pécriaux élargit ensuite son propos à d'autres enjeux, comme la réforme de l'accueil extra-scolaire. Elle souhaite savoir si cette réforme sera liée à celle des rythmes scolaires journaliers et si une concertation sera menée à ce sujet avec la ministre Valérie Glatigny. Elle insiste sur l'importance de rassurer rapidement les acteurs concernés et demande à la ministre de préciser la méthode qui sera mise en œuvre, ainsi que le calendrier envisagé. Elle s'interroge également sur l'existence d'hypothèses de travail chiffrées pour ce chantier.

Pour conclure, Mme Pécriaux déplore l'absence d'une vision politique claire quant au renforcement des capacités d'accueil des enfants, à l'accessibilité financière de ces structures, et aux conditions d'emploi des travailleurs du secteur. Elle souligne que ces préoccupations sont essentielles pour le Parti Socialiste et qu'elles méritent d'être traitées avec ambition et détermination.

En préambule, **M. Fontaine** souhaite exprimer l'inquiétude du Groupe PS quant à la vision globale du Gouvernement en matière d'Aide à la jeunesse. Il met en lumière un risque symbolique mais préoccupant : le glissement de la protection de la jeunesse et des mineurs en conflit avec la loi, traditionnellement inscrite dans la logique éducative de l'Aide à la jeunesse, vers une approche davantage centrée sur les Maisons de Justice. Cette évolution, selon lui, marquerait une rupture avec la logique protectionnelle qui a jusqu'à présent prévalu, pour s'orienter vers une justice

pénale des mineurs. Un tel retour en arrière, bien que symbolique pour l'instant, constituerait une atteinte aux droits de l'enfant, comme l'a également souligné le Délégué général aux droits de l'enfant. Il interroge la ministre sur ses intentions face aux préoccupations exprimées par le secteur à ce sujet.

Abordant ensuite le budget, M. Fontaine rappelle que la ministre, après avoir affiché ses ambitions, a reconnu que les moyens dégagés par le Gouvernement ne seraient pas suffisants pour répondre aux attentes. Il souligne que si des réformes et des synergies avec les autres niveaux de pouvoir sont nécessaires, il serait illusoire de croire que ces seules initiatives pourront résoudre la situation. Selon lui, des moyens supplémentaires seront indispensables pour répondre à la hausse du nombre d'enfants pris en charge par les services de l'Aide à la jeunesse.

Aujourd'hui, après l'aboutissement du code de prévention de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, le secteur demande avant tout de l'apaisement. Les acteurs de terrain n'exigent pas de grandes réformes, mais une meilleure reconnaissance de leur travail et une amélioration des normes d'encadrement. M. Fontaine rappelle que le renvoi d'un jeune d'une institution à une autre est bien souvent le résultat de services sous-staffés ou d'une absence de multidisciplinarité. Il interroge la ministre sur les actions concrètes qu'elle entend entreprendre pour répondre à ces défis.

Il s'attarde ensuite sur les 9 millions d'euros alloués au secteur, notant qu'aucun détail précis n'a été fourni quant à leur affectation. Il souhaite obtenir des clarifications sur l'utilisation prévue de ces moyens.

M. Fontaine aborde ensuite les recommandations issues de la note de la Revue des Dépenses, notamment le développement d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les politiques de prévention. Tout en reconnaissant l'intérêt de ces recommandations, il attire l'attention sur la difficulté de quantifier des politiques qui, par essence, se mesurent davantage en termes d'émancipation sociale qu'en données brutes. Il s'interroge sur les indicateurs qui pourraient être pertinents dans un contexte où les situations locales diffèrent fortement (milieux urbains, villes moyennes, zones rurales). Il met également en garde contre le risque de voir les chiffres prendre le pas sur les diagnostics sociaux émanant du terrain. Il demande si des moyens supplémentaires seront alloués à ces politiques, ou si leur mise en œuvre devra se contenter des ressources actuelles.

Concernant l'outil de programmation et de pilotage mentionné dans l'exposé général de la ministre, il souhaite obtenir davantage de détails sur sa mise en place, notamment en ce qui concerne son calendrier et les éventuels budgets nécessaires à son implémentation.

Abordant le projet pilote de familles d'accueil professionnelles, M. Fontaine souligne l'importance de ce type de dispositif. Il demande à la ministre quel budget est dédié à ce projet, et quand celui-ci verra concrètement le jour. Il rappelle que ce modèle a déjà été étudié par le passé, mais que des obstacles liés à la législation sur la durée du travail, compétence fédérale, avaient freiné sa mise en œuvre. Il interroge

la ministre sur d'éventuels contacts pris avec le niveau fédéral pour surmonter ces difficultés.

Enfin, concernant la mise en autonomie des jeunes, il insiste sur le caractère charnière de cette étape pour éviter qu'ils ne sombrent dans la précarité. Il souligne que des collaborations renforcées avec les Régions sont indispensables et souhaite connaître les ambitions du Gouvernement à cet égard.

M. Fontaine évoque ensuite brièvement le secteur de la jeunesse. Il note que si le Gouvernement se félicite de l'indexation des politiques en faveur des jeunes, cette mesure constitue selon lui un strict minimum, étant donné que plusieurs associations ne peuvent être agréées faute de moyens. Il demande combien d'associations se sont vues refuser un agrément pour cette raison. Par ailleurs, il souligne les inquiétudes des opérateurs de la jeunesse quant à leur avenir. Il questionne le Gouvernement sur ses intentions en matière de reconnaissance des associations et souhaite savoir si des fonds seront dégagés pour répondre à ces demandes ou si un moratoire sera envisagé. Il appelle la ministre à rassurer le secteur sur le long terme.

En conclusion, M. Fontaine aborde la problématique de la santé mentale des jeunes. Il rappelle que lors d'un récent débat thématique, l'ensemble des partis politiques ont exprimé leur profonde inquiétude face à la dégradation de la santé mentale chez les jeunes. Pourtant, il déplore l'absence de mesures concrètes dans le budget 2025 pour répondre à cette situation unanimement reconnue. Il note que le terme "santé mentale" n'apparaît qu'une seule fois dans l'ensemble des documents budgétaires. Il regrette qu'aucun budget supplémentaire ne soit prévu pour renforcer la visibilité de la ligne d'écoute 103 « Écoute-Enfants » ou pour déstigmatiser l'aide psychosociale. Il demande à la ministre de préciser si des campagnes ou des politiques nouvelles sont envisagées pour répondre à cette crise et soutenir les jeunes en détresse.

Mme Fafchamps, au nom de son groupe, remercie la ministre pour sa présentation. Elle souligne que l'exercice budgétaire est un rendez-vous annuel essentiel dans le calendrier parlementaire.

Tout en annonçant qu'une analyse détaillée sera effectuée lors de l'examen des divisions organiques, l'oratrice souhaite attirer l'attention sur quelques points généraux relatifs au budget de l'enfance. Elle rappelle que le contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), en vigueur jusqu'à la fin 2025, constitue la base des politiques menées en faveur de l'enfance. Elle note avec satisfaction que les budgets présentés traduisent la volonté du Gouvernement de fournir à l'ONE les moyens nécessaires pour respecter les engagements de ce contrat. Elle se réjouit également de voir que les travaux pour élaborer le prochain contrat de gestion devraient débiter prochainement, un moment clé pour tracer les grandes lignes des politiques futures.

L'oratrice observe que cet exercice budgétaire, bien qu'inscrit dans la continuité de celui de 2024, marque néanmoins des choix politiques importants. Elle salue particulièrement l'allocation de 3,6 millions d'euros en faveur des crèches de

niveaux 0 et 1, destinée à compenser l'augmentation exceptionnelle des coûts de fonctionnement. Ce soutien témoigne, selon elle, d'une prise de conscience de l'enjeu crucial que représente l'accueil de la petite enfance, tout en confirmant le refus du Gouvernement de céder à une logique d'austérité brutale.

Parmi les avancées notables, la députée souligne la finalisation de la mise en œuvre du subside de renforcement destiné aux personnels de direction, l'achèvement de la transition vers un statut de salarié pour les accueillantes conventionnées qui en font la demande, le financement de l'ouverture effective des 5.200 places prévues dans le cadre du Plan Cigogne, ou encore le renforcement des actions de soutien au secteur, notamment par la formation continue des professionnels.

Mme Fafchamps formule ensuite des observations générales concernant le budget de l'ONE. Malgré les mesures d'économies imposées à l'ONE, elle constate que les budgets dédiés aux programmes opérationnels ont été maintenus, voire augmentés. Elle se félicite particulièrement de la préservation des enveloppes allouées à l'accueil de la petite enfance et l'Accueil Temps Libre (ATL), l'accompagnement familial, la prévention et la protection des enfants, la santé, et la formation et l'accompagnement des professionnels.

Elle accueille positivement l'augmentation des crédits alloués à l'ATL, qui laisse présager que l'aboutissement de la réforme prévue pour ce secteur reste une priorité de la législature. Pour elle, le secteur de l'ATL, trop souvent oublié, mérite enfin une véritable reconnaissance. Elle salue également l'augmentation de plus de 8 % des budgets liés à l'accueil, qui couvrent des initiatives essentielles comme la création de places, la réforme des Milieux d'accueil (MILAC), ou encore le financement des Services d'Accueil Spécialisés pour la Petite Enfance (SASPE).

Enfin, elle interroge la ministre sur le renforcement de la synergie entre les SASPE, les services SOS Enfants, et l'Aide à la jeunesse pour améliorer la prévention et la prise en charge de la maltraitance. Elle exprime son soutien à cette démarche transversale et encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour accroître l'efficacité de ces politiques.

Mme Lange se concentre pour sa part sur le secteur de la jeunesse, qui, selon elle, mérite une attention particulière en tant que pierre angulaire de l'avenir de notre société. Elle souligne que Les Engagés considèrent la jeunesse non seulement comme une promesse pour demain, mais comme une force active et vibrante du présent, ce qui en fait une priorité.

L'oratrice met en lumière plusieurs avancées inscrites dans le budget :

- Une augmentation de 498.000 euros pour les subventions aux organisations de jeunesse, conformément aux décrets de 1980 et 2009, ce qui illustre une volonté claire de soutenir ces structures, tout en tenant compte de l'indexation.

- Le maintien de crédits significatifs pour les centres de jeunes, bien qu'en légère baisse, afin de préserver leurs activités essentielles et les emplois qu'ils génèrent.
- La continuité des projets favorisant la transversalité entre la jeunesse et d'autres secteurs, tels que l'éducation aux médias et les initiatives historiques croisées.

L'intervenante rappelle cependant le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, marqué par un endettement structurel, et insiste sur la nécessité de mieux dépenser les deniers publics. Elle appelle à un « choc de la simplification administrative » pour dégager des marges de manœuvre sans alourdir la charge budgétaire. À cet égard, elle prône l'application systématique du principe « only once », selon lequel les associations de jeunesse ne devraient soumettre leurs documents administratifs qu'une seule fois (statuts, comptes, composition des organes, etc.). Elle estime que cette simplification permettrait de libérer du temps pour les missions essentielles des associations et propose de revenir à un contrôle ciblé, axé sur les données utiles à la bonne gouvernance.

Elle interroge la ministre sur les pistes envisagées pour simplifier ces procédures administratives, en demandant si le secteur pourrait être impliqué dans ces réflexions.

Pour conclure, Mme Lange évoque le développement des endroits de camp, un sujet particulièrement important pour les mouvements de jeunesse. Elle souhaite savoir si des synergies sont toujours en cours avec les Gouvernements wallon et flamand pour poursuivre ce projet, et dans quelle mesure ces collaborations pourraient être renforcées.

M. Baurain concentre son intervention sur deux secteurs qu'il juge fondamentaux : l'Aide à la Jeunesse et les Maisons de Justice. Avant d'entrer dans le détail, il tient à saluer les efforts budgétaires déployés par la ministre dans un contexte financier particulièrement tendu. Il estime que le budget 2024-2025 reflète une volonté claire de renforcer ces domaines essentiels pour la société.

Concernant l'Aide à la Jeunesse, l'orateur met en avant l'attention portée à la prévention et à l'accompagnement des jeunes dans leur milieu de vie. Il souligne également l'importance de favoriser le bien-être des jeunes pris en charge par des services agréés ou accompagnés, tout en renforçant le recours au placement en familles d'accueil.

M. Baurain relève plusieurs points significatifs dans les mesures budgétaires :

- L'allocation de 9 millions d'euros à de nouvelles politiques dès 2025, qu'il considère comme un signal fort pour relever les défis actuels.
- Le soutien apporté aux accueillants familiaux non encadrés par un SAAF, avec une enveloppe supplémentaire de 2,5 millions d'euros dans le budget ajusté de 2024, une mesure cruciale pour répondre à la saturation du secteur.

- La pérennisation des 111,5 prises en charge créées dans le cadre des projets post-COVID 2022, garantissant la continuité d'initiatives essentielles malgré l'échéance initiale.

Ces mesures, selon lui, participent à une amélioration des prises en charge pour les enfants et jeunes les plus vulnérables de la société. Cependant, il rappelle que les besoins dans ce secteur restent immenses et qu'ils nécessitent, en parallèle des refinancements, des réformes structurelles. À cet égard, il se dit impatient de découvrir les résultats de l'étude scientifique relative à la complexité des prises en charge dans le secteur. Il interroge la ministre sur la disponibilité de ce rapport, espérant qu'il sera accessible avant la fin de l'année.

L'orateur insiste sur l'importance accordée à la prévention dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC). Il salue l'approche intersectorielle qui intègre l'enseignement, la santé et l'emploi, une vision globale qu'il qualifie de nécessaire pour répondre aux besoins systémiques des jeunes. Il plaide pour casser la logique de silo, notamment en matière de santé mentale, afin de construire une politique transversale ambitieuse.

M. Baurain se réjouit également du projet pilote de familles d'accueil professionnelles, prévu pour 2026. Il considère cette initiative comme une piste prometteuse, combinant sélection rigoureuse et accompagnement structuré. Toutefois, il estime essentiel d'établir des balises claires pour garantir un suivi adéquat des enfants placés dans ces familles.

Il note également avec satisfaction l'augmentation des dotations allouées aux infrastructures et au renforcement des équipes. Parmi les mesures marquantes, il cite :

- Les 293.000 euros supplémentaires destinés à l'amélioration des infrastructures, sur lesquels il souhaite obtenir des précisions concernant les projets envisagés.
- L'augmentation du standard d'encadrement psychosocial dans les Services Résidentiels Généraux (SRG), porté à 0,5 ETP, qu'il qualifie d'avancée significative pour les professionnels comme pour les jeunes pris en charge quotidiennement.

L'orateur formule ensuite un certain nombre de questions.

L'orateur demande en premier lieu si l'enveloppe budgétaire de les 9 millions d'euros alloués à l'Aide à la jeunesse en 2025 constitue une mesure exceptionnelle ou si elle est appelée à devenir récurrente. Il souligne que la récurrence de ce financement serait essentielle pour garantir la stabilité et la durabilité des initiatives soutenues. Une clarification est nécessaire pour permettre aux acteurs du secteur de se projeter et de planifier leurs actions de manière adéquate.

Concernant le projet pilote des familles d'accueil professionnelles, M. Baurain revient sur une question posée en début de législature à ce sujet et exprime son impatience quant à la publication du rapport du groupe de travail attendu pour

décembre. Il souhaite savoir si des pistes concrètes se dégagent déjà pour la mise en œuvre de ce projet.

Il s'interroge sur la manière dont l'administration envisage de structurer ce projet pilote et sur les critères qui seront utilisés pour déterminer les familles éligibles aux appels à projets. Il insiste sur l'importance d'un accompagnement rigoureux des familles sélectionnées, en rappelant que confier un enfant à une famille requiert des garanties solides en termes de suivi et de soutien. Enfin, il souligne l'urgence d'agir, en notant que 2026 est une échéance proche. Il demande si le projet pourra être effectivement opérationnel d'ici là et quelles sont les étapes prévues pour respecter ce calendrier.

M. Baurain observe que la continuité semble être le fil conducteur du budget alloué aux Maisons de Justice. Il considère cette stabilité comme rassurante, en particulier dans le contexte de responsabilisation budgétaire actuel. Il souligne que ce secteur, souvent méconnu du grand public, joue un rôle crucial dans la chaîne pénale.

L'orateur relève toutefois que peu de variations apparaissent dans les crédits d'engagement, et il met en garde contre une analyse trop rapide des documents budgétaires, notamment en raison de l'impact du plan pluriannuel relatif au marché public pour la gestion et le matériel de surveillance électronique. Il se félicite néanmoins de l'indexation des montants alloués aux différents partenaires de l'Administration générale des Maisons de Justice, qu'il qualifie de pas dans la bonne direction.

M. Baurain insiste sur l'importance du désilotage du secteur. Il plaide pour une meilleure articulation entre les différents acteurs de la chaîne pénale afin d'améliorer l'efficacité des trajectoires des justiciables. Il interroge la ministre sur les pistes concrètes envisagées pour renforcer ces synergies, en rappelant que cet objectif figure parmi les priorités du Gouvernement.

L'orateur aborde également les défis liés au niveau fédéral, à commencer par l'entrée en vigueur imminente du nouveau Code pénal. Il souligne que ces modifications auront sans aucun doute des répercussions significatives sur le fonctionnement et le budget des Maisons de Justice. Il demande si l'administration a déjà entrepris d'identifier et d'évaluer ces impacts, et si des ajustements budgétaires pourraient être nécessaires à cet égard.

Par ailleurs, il attire l'attention sur l'inflation pénale, qui engorge les prisons et accroît la pression sur la direction de la surveillance électronique. Il se demande si, dans une perspective à long terme, des moyens supplémentaires pourraient être alloués à ce service pour répondre à ces défis structurels. Il évoque également l'évaluation à venir du décret relatif à la capacité de placement pour la surveillance électronique et demande si celui-ci pourrait constituer une piste crédible pour mieux gérer ce phénomène.

M. Baurain termine en mettant en lumière certains projets du secteur associatif qu'il juge indispensables. Il cite notamment le projet Itinérances, mené par la Croix-

Rouge en collaboration avec plusieurs services, qui facilite le transport des enfants de détenus vers les établissements pénitentiaires lorsque leurs familles ou proches ne peuvent les accompagner. Il interroge la ministre sur les mesures envisagées pour garantir la pérennité de tels dispositifs, dont l'importance est cruciale pour le maintien des liens familiaux et le bien-être des enfants concernés.

En conclusion, M. Baurain reconnaît les avancées significatives permises par ce budget, tout en soulignant que les attentes restent élevées. Il rappelle que la stabilité des crédits constitue une base solide, mais que les défis, notamment en matière de synergies avec le niveau fédéral et de soutien aux acteurs locaux, sont immenses. Il exprime sa confiance en la détermination de la ministre à relever ces défis avec ambition et pragmatisme, tout en insistant sur l'urgence d'une collaboration efficace entre les différents niveaux de pouvoir et secteurs concernés.

Mme Revelo Parades, représentant le groupe PTB, place au cœur de son intervention la question du respect des femmes, tant en tant que mères qu'en tant que travailleuses. Elle souligne que l'absence de places en crèche a des répercussions directes sur les femmes, qui sont souvent contraintes de renoncer à une partie de leur émancipation professionnelle et financière. Ce phénomène, selon elle, touche directement leur droit à une retraite décente et reflète un enjeu majeur des luttes féministes actuelles.

L'oratrice reproche à la ministre d'avoir promis la création de 5.000 places supplémentaires en crèche, sans toutefois prévoir un seul euro à cet effet dans le budget actuel. Elle estime que cette pénurie, qui ne date pas d'hier, est également la conséquence des politiques passées, pointant du doigt la responsabilité de son parti, le CDH, lorsqu'il était en charge de la petite enfance durant la législature 2014-2019.

Mme Revelo Parades évoque ensuite la situation des femmes en tant que travailleuses, notamment celle des puéricultrices, dont les conditions de travail sont jugées inacceptables. Elle déplore qu'en raison de la pénurie de personnel, certaines puéricultrices soient contraintes de commencer leur journée à 6h30 pour ne la terminer qu'à 18h15. Cette charge excessive a des conséquences sur leur vie privée, en particulier pour celles qui sont elles-mêmes mères. Elle estime que ce n'est pas normal de demander à des professionnelles de travailler aussi longtemps dans un métier exigeant sur le plan physique et psychologique.

L'oratrice souligne que des situations anormales persistent dans certaines crèches, où les puéricultrices doivent assumer des tâches qui ne relèvent pas de leur fonction, comme le nettoyage ou la préparation des repas, en remplacement du personnel dédié. Elle rappelle que ces pratiques ne sont pas conformes au règlement de l'ONE et appelle à un respect strict des profils de fonctions pour protéger les travailleuses.

Pour remédier à ces problèmes, Mme Revelo Parades formule plusieurs suggestions :

1. Reconnaissance de la pénibilité du métier. Elle insiste sur la nécessité de reconnaître officiellement la pénibilité de cette profession, qui engendre des

troubles musculosquelettiques et une charge psychosociale importante. Le port des enfants, les mouvements répétitifs, le bruit constant et la gestion des groupes d'enfants sont autant de facteurs qui rendent le métier difficile, en particulier pour les travailleuses âgées. Elle plaide pour des aménagements de fin de carrière adaptés à ces contraintes.

2. Remplacements immédiats en cas d'absence. L'oratrice souligne que les remplacements ne sont pas effectués de manière rapide et efficace, notamment lorsque des puéricultrices partent en congé de maternité. Cette situation accroît la charge de travail pour les collègues restantes, avec des conséquences négatives pour leur bien-être et pour la qualité de l'accueil des enfants.
3. Respect de la norme de 7 enfants par puéricultrice. La députée insiste sur le respect strict de cette norme, qu'elle considère essentielle pour garantir le bien-être des enfants, prévenir l'épuisement professionnel des travailleuses et limiter les accidents de travail. Elle reproche à la ministre de ne pas avoir prévu de financement pour cette mesure pourtant cruciale.
4. Matériel ergonomique et suffisant. L'intervenante souligne l'importance de fournir un matériel adapté, notamment pour diminuer les risques de maladies professionnelles. Elle regrette que des puéricultrices n'aient parfois même pas de chaise pour s'asseoir et raconter une histoire aux enfants, ce qui illustre un manque criant de moyens.
5. Revalorisation salariale. Mme Revelo Parades estime que le salaire des puéricultrices est largement sous-évalué par rapport aux exigences et à la pénibilité de leur travail. Elle considère cette sous-valorisation comme un facteur majeur de la pénurie dans le secteur, rendant le métier peu attractif pour les nouvelles générations.

Mme Revelo Parades exprime également des réserves sur le soutien budgétaire prévu pour les crèches non subventionnées. Bien qu'elle ne soit pas opposée à l'idée de maintenir ces places, elle rappelle que l'objectif premier des crèches, et a fortiori des crèches publiques, ne doit pas être la rentabilité mais bien la qualité de l'accueil des enfants et des conditions de travail des puéricultrices.

Elle met en garde contre les risques associés à la rentabilité dans le secteur privé, citant des exemples issus du livre de Victor Castanet en France, où la recherche de profits a conduit à des scandales dans certaines crèches. Selon elle, une telle logique pourrait pousser les crèches privées à augmenter les tarifs pour les parents ou à réduire les coûts au détriment des travailleuses et des enfants, en limitant le matériel, la nourriture ou les langes.

En conclusion, Mme Revelo Parades appelle à un investissement massif dans les crèches publiques, avec une réduction collective du temps de travail et des conditions professionnelles décentes pour les puéricultrices. Elle considère que cet enjeu dépasse le cadre des seules travailleuses, car il touche également les parents, les enfants et l'ensemble de la société. Elle insiste sur l'importance de protéger les

femmes dans leur triple rôle de mères, de travailleuses et de citoyennes, tout en offrant un cadre d'accueil de qualité pour les enfants.

Pour sa part, **Mme Bernard** centre son intervention sur le secteur de l'Aide à la Jeunesse, tout en abordant les enjeux liés à la jeunesse en général. Elle commence par souligner les insuffisances dans le soutien aux jeunes, qu'il s'agisse des jeunes parents, des jeunes travailleuses dans les crèches ou des jeunes engagés dans des mouvements et organisations de jeunesse.

Elle accuse le gouvernement de ne pas investir dans un secteur qu'elle estime sous-financé depuis des années. Selon elle, plusieurs associations voient leur subvention plafonnée à un niveau qui ne correspond pas à leur volume d'activité, comme prévu par décret. Les demandes de revalorisation des subventions s'accumulent sans réponse et ne trouvent aucune solution dans le budget proposé. Elle déplore un statu quo qui pénalise un secteur clé pour la prévention et l'épanouissement des jeunes.

Mme Bernard critique également les discours fréquents des Engagés et du MR qui insistent sur l'importance de la prévention. Si cet argument est régulièrement utilisé pour justifier des sous-financements dans les structures prenant en charge les jeunes en difficulté, l'oratrice observe qu'il n'est paradoxalement pas appliqué à un secteur dont la prévention est pourtant la mission centrale : les organisations et centres de jeunesse.

Elle pointe également les coupes budgétaires annoncées dans les subventions facultatives. Elle rappelle que ces financements, bien que qualifiés de facultatifs, sont en réalité essentiels pour de nombreuses associations. Ces subventions, parfois renouvelées depuis plus de vingt ans, représentent des moyens structurels pour ces organisations. Les coupes prévues, combinées aux économies annoncées par le gouvernement, suscitent de fortes inquiétudes dans le secteur. Elle interroge directement la ministre sur ce point : les économies prévues vont-elles se faire au détriment du travail de terrain auprès des jeunes ?

La députée décrit ensuite un tableau sombre du secteur de l'Aide à la Jeunesse, qu'elle qualifie de « secteur en grande souffrance ». Elle rappelle les témoignages relayés lors de la précédente législature, où des travailleurs, à bout de ressources, sont descendus dans la rue pour manifester, une première depuis dix ans.

Elle énumère les difficultés rencontrées par le personnel : des agents surchargés, parfois responsables de plus de 100 dossiers en raison du manque de collègues, des jeunes contraints de rester plusieurs jours, voire des semaines, dans des hôpitaux faute de places disponibles, des enfants déplacés d'un lieu d'accueil à un autre pour des séjours très courts, faute de solutions pérennes, et des infrastructures manquant de matériel en raison de moyens insuffisants.

Elle rapporte les paroles d'une travailleuse qui confie sa frustration sur l'exercice de son métier la conduisant parfois à sortir les enfants d'une cellule familiale nocive pour les placer parfois dans des conditions encore pires.

Mme Bernard évoque également des pratiques de privatisation dans certains services, notamment dans des contrats passés avec des entreprises comme Veolia. Elle mentionne des craintes similaires concernant la privatisation des cuisines dans certains lieux d'accueil, une évolution qu'elle juge préoccupante.

L'intervenante reconnaît que le budget 2025 prévoit une augmentation des moyens pour l'Aide à la Jeunesse, mais elle qualifie ce refinancement de largement insuffisant pour répondre aux besoins du secteur. Elle déplore que plus de la moitié de ce refinancement, soit 9 millions d'euros, soit consacré à des « nouvelles politiques » sans qu'aucune précision ne soit donnée dans les documents budgétaires.

Elle interroge la ministre sur la nature de ces nouvelles politiques. S'agit-il du projet de familles d'accueil professionnelles évoqué dans l'exposé général ? Ou encore du rehaussement de la norme d'encadrement psychosocial dans les Services Résidentiels Généraux (SRG) ? Ou bien est-il question d'autres initiatives ?

À cette première question, elle en ajoute une seconde en demandant pourquoi investir davantage dans de nouvelles politiques alors que des initiatives existantes, qui ont fait leurs preuves, restent largement sous-financées et menacées ? Elle estime que le gouvernement devrait d'abord renforcer les politiques éprouvées avant d'allouer des ressources à des projets encore incertains.

Mme Bernard conclut en réitérant son inquiétude pour l'avenir du secteur de l'Aide à la Jeunesse et pour les jeunes en général. Elle appelle la ministre à fournir des réponses claires et détaillées sur l'affectation des budgets, tout en insistant sur l'urgence de renforcer les structures et les politiques existantes. Selon elle, seule une approche globale et ambitieuse pourra répondre aux besoins criants des jeunes, des travailleurs sociaux et des associations qui œuvrent quotidiennement à leur bien-être.

À l'entame de son intervention sur le budget 2025, **Mme Tellier** souligne l'importance cruciale d'investir dans l'avenir des enfants et des jeunes. Pour elle, les politiques publiques qui protègent les plus vulnérables et leur garantissent un environnement sûr et épanouissant sont un indicateur fondamental de la bonne santé et de l'équilibre d'une société. Cependant, le constat actuel est alarmant : 4.635 enfants attendent encore une place dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Ce chiffre, issu du dernier rapport annuel du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, révèle l'ampleur des besoins non couverts et met en lumière les carences d'un système incapable de répondre à ses missions fondamentales.

Elle insiste sur le fait que ces 4.635 enfants ne sont pas de simples statistiques. Ce sont autant de jeunes qui vivent dans des conditions insécurisantes, parfois dégradantes, et qui ne bénéficient pas des soins ou du soutien adaptés à leurs besoins. À ce nombre s'ajoutent encore ceux qui, faute de ressources ou de vigilance suffisantes, échappent au radar des services d'aide et de protection.

S'appuyant sur l'exposé général, l'oratrice note que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à « accroître significativement les moyens budgétaires du secteur de l'Aide à la Jeunesse ». Elle reconnaît que cet effort

témoigne d'une volonté politique, mais estime qu'il demeure insuffisant dans un contexte où les besoins continuent de croître.

Mme Tellier soutient que répondre aux besoins des jeunes vulnérables nécessite plus que des ajustements budgétaires : il faut entreprendre des réformes structurelles pour rendre le secteur plus efficace et résilient. Ces réformes doivent s'accompagner de politiques intersectorielles capables de mobiliser les ressources institutionnelles locales, régionales et communautaires, afin de maximiser l'impact des interventions.

Elle qualifie cependant ces engagements de « demi-aveu » : celui que la Déclaration de Politique Régionale (DPR) ne correspond pas à la réalité des moyens disponibles. Si un accroissement significatif des ressources avait été annoncé, la croissance budgétaire réelle n'atteint qu'environ 3 %, un chiffre qui, selon elle, dépasse à peine l'indexation. De plus, la ministre elle-même reconnaît dans son exposé que cet effort, bien que louable, sera insuffisant.

Mme Tellier salue néanmoins la réservation d'une enveloppe de 9 millions d'euros pour des politiques nouvelles. Elle y voit un signal encourageant, mais regrette que le contenu précis de ces nouvelles initiatives demeure flou. Elle interpelle la ministre sur l'utilisation envisagée de ces fonds : serviront-ils à programmer des prises en charge supplémentaires, comme ce fut le cas avec les 108 prises en charge (PAC) du Gouvernement précédent ?

Elle soulève également des interrogations sur la gestion des Fonds Budgétaires (FBM) affectés à l'Aide à la Jeunesse. Leur programmation, qu'elle juge encore trop nébuleuse, mérite des éclaircissements. L'oratrice insiste pour obtenir des précisions afin de mieux comprendre les priorités stratégiques du Gouvernement dans ce domaine.

Mme Tellier poursuit son intervention en abordant des thématiques spécifiques, en lien avec les engagements du Gouvernement pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse et les attentes des acteurs de terrain. Elle insiste sur la nécessité de prévisibilité, de renforcement des moyens humains et financiers, et d'une meilleure planification stratégique.

L'oratrice rappelle qu'en début de législature, elle avait déjà plaidé auprès de la ministre pour que le financement des services d'accompagnement en accueil familial ne se limite plus à une gestion annuelle. Elle réitère l'importance d'un plan pluriannuel qui permettrait à ces services de planifier leurs ressources, d'engager le personnel adéquat et de former des familles d'accueil, afin d'offrir une solution durable aux plus de 4.000 enfants en attente d'un placement adapté.

L'annonce, dans l'exposé général, de la création par l'AGAJ d'un outil de programmation pour janvier 2025 est donc perçue comme une avancée positive. Cet outil, qui doit établir une planification quinquennale des ressources, s'appuiera sur une évaluation des services offerts et sur des indicateurs socio-économiques et démographiques objectivés. Cependant, l'oratrice sollicite des précisions supplémentaires : quels indicateurs ont été retenus ? Quel sera le coût de cet outil ? Une fois opérationnel, quand cette planification quinquennale sera-t-elle établie et

budgétisée ? Elle insiste sur le besoin crucial des acteurs du secteur d'avoir une vision à long terme pour se projeter et répondre aux besoins croissants.

S'agissant du résidentiel, Mme Tellier rappelle que le précédent Gouvernement avait renforcé la norme d'encadrement psychosocial dans les Services Résidentiels Généraux (SRG) de 0,25 ETP, une avancée notable mais, selon elle, encore insuffisante. Elle propose d'aller plus loin en portant cette norme à 0,5 ETP. Cette mesure permettrait de renforcer le travail avec les familles, d'accélérer la réintégration des enfants dans leur milieu familial et de limiter la durée des placements. Une telle démarche aurait aussi pour effet d'augmenter le turn-over des services et, par conséquent, le nombre d'enfants pris en charge chaque année.

Elle interroge la ministre sur l'intention du Gouvernement à cet égard : une modification législative est-elle envisagée pour porter cette norme à 0,5 ETP ? Si oui, dans quels délais et avec quel budget ? Mme Tellier souhaite également savoir à quel moment cette mesure pourrait devenir effective.

La députée aborde ensuite le projet pilote des familles d'accueil professionnelles, prévu pour 2026. Ce projet, selon elle, nécessite de nouveaux moyens financiers pour affiner les contours du dispositif, lancer un appel à projets, sélectionner les familles et les accompagner. Elle note que, selon les travaux du groupe de travail, la sélection des familles prendra 12 mois, permettant d'accueillir les premiers jeunes dès 2026.

Mme Tellier estime ce projet intéressant et potentiellement porteur de solutions, mais met en garde contre les risques de dérives liées à une possible "commercialisation" de ces familles d'accueil. Elle demande des précisions sur les budgets alloués à ce projet pilote et à la recherche qui l'accompagnera. Elle souhaite savoir si ces budgets sont déjà inscrits et si le cadre réglementaire garantira une gestion éthique et encadrée du dispositif.

Mme Tellier insiste ensuite sur la nécessité d'objectiver les besoins et d'évaluer les outils mis à la disposition des magistrats de la jeunesse. Une réactualisation des chiffres sur la délinquance juvénile, appuyée par une recherche scientifique rigoureuse, est selon elle indispensable. Elle demande si un marché sera lancé pour cette recherche, quel en serait le montant, et à quel calendrier elle pourrait s'inscrire.

Consciente des besoins criants du secteur, Mme Tellier se félicite des engagements pour renforcer les effectifs, mais juge que les deux lignes budgétaires évoquées dans l'exposé restent insuffisantes au regard des attentes. Elle questionne la ministre sur la répartition des 9 millions d'euros dédiés aux politiques nouvelles : quelle part sera allouée au renforcement des personnels ? Ces montants seront-ils pérennes pour les années suivantes, ou s'agit-il de mesures exceptionnelles ?

Elle rappelle que ce secteur a été marqué, l'année précédente, par une grève des travailleurs, révélatrice des difficultés structurelles et financières rencontrées.

Les revendications issues de cette grève, selon l'oratrice, illustrent le besoin de mesures concrètes et urgentes :

1. Simplification et accélération des procédures de remplacement : les services doivent pouvoir fonctionner avec des effectifs complets dans les meilleurs délais, sans attendre plusieurs semaines avant de recruter ou remplacer un agent.
2. Augmentation du nombre de délégués : un besoin crucial pour diminuer la charge des dossiers par délégué et permettre un suivi plus qualitatif avec les familles, surtout face à la complexité des dossiers.
3. Réduction de la charge administrative : libérer du temps pour les missions sur le terrain, essentielles pour les enfants et leurs familles.

Elle rappelle que le protocole 443 de mai 2014 a identifié deux normes pour le cadre de travail des SAJ et SPJ : une norme « réaliste », destinée à pallier les besoins immédiats, et une norme « idéale », visant un accompagnement optimal. Si le Gouvernement a annoncé vouloir atteindre les normes réalistes, la députée souhaite connaître les moyens prévus pour y parvenir et obtenir une mise à jour sur l'état des engagements pris.

Mme Tellier cite les propos de la ministre en Commission, qui annonçait un refinancement des SAJ et SPJ équivalent à 47 ETP dans une première vague et 18 ETP supplémentaires dans une deuxième. Selon les dernières informations, 37 postes ont été pourvus, et 28 sont en cours de recrutement. Si ces chiffres sont encourageants, l'oratrice s'interroge sur les moyens supplémentaires nécessaires pour atteindre pleinement les normes réalistes.

Elle mentionne également une étude en cours sur la complexité croissante des dossiers au sein de l'Aide à la Jeunesse, notamment liée à des problématiques de santé mentale. Elle demande des précisions sur l'état d'avancement de cette recherche, son calendrier, et la manière dont ses conclusions seront traduites en actions concrètes pour le secteur.

L'exposé général du Gouvernement met en avant une stratégie de prévention intersectorielle qui doit intégrer plusieurs dimensions : emploi, logement, santé, santé mentale, école, etc. Selon Mme Tellier, cette politique ne peut se limiter au secteur de l'Aide à la Jeunesse et doit mobiliser l'ensemble des compétences institutionnelles, qu'elles soient communautaires, régionales ou locales.

Elle questionne la ministre sur les moyens qui seront alloués à cette stratégie. Quels indicateurs seront utilisés pour évaluer l'impact des actions préventives ? Quelles initiatives ont déjà été mises en œuvre pour traduire cette ambition en réalité ?

Mme Tellier précise également avoir interrogé la ministre en Commission sur l'opportunité de créer des structures multidisciplinaires pour répondre aux problématiques complexes des jeunes. Elle regrette que cette approche ne semble pas priorisée et demande pourquoi une telle démarche, pourtant essentielle, n'a pas été concrétisée.

Mme Tellier conclut cette partie de son intervention sur un point clé : l'accompagnement des familles d'accueil. Elle rappelle que parmi les 4.000 familles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, seules 2.300 bénéficient de l'encadrement d'un SAAF (Service d'Accompagnement en Accueil Familial). Les 1.700 autres, sans soutien, se trouvent fragilisées, ce qui refroidit également l'engagement de nouvelles familles candidates.

Elle salue l'augmentation des budgets dédiés à ce secteur, avec 29,6 millions d'euros pour l'encadrement des familles accompagnées (une hausse de 1,6 million) et 7,7 millions d'euros pour le défraiement des familles non accompagnées (au lieu de 5,1 millions auparavant). Cependant, elle regrette que l'accent soit mis davantage sur les défraiements que sur l'accompagnement, essentiel pour offrir un soutien durable et rassurant aux familles.

Mme Tellier demande des explications sur ce choix budgétaire. Pourquoi ne pas prioriser l'accompagnement pour permettre à 100 % des familles d'accueil de bénéficier d'un soutien adapté ? Selon elle, garantir cet accompagnement est une condition sine qua non pour lever les appréhensions des familles prêtes à s'engager.

Elle interroge également la ministre sur les actions prévues pour atteindre cet objectif. Quels plans concrets seront mis en œuvre pour accompagner l'ensemble des familles d'accueil ? Mme Tellier insiste sur l'importance d'une vision cohérente et ambitieuse pour répondre à cette attente essentielle.

Mme Tellier oriente la deuxième partie de son intervention sur le budget consacré à la politique de l'enfance. Elle débute par saluer la continuité des refinancements amorcés sous la législature précédente, ainsi que l'engagement de respecter les objectifs fixés par le contrat de gestion de l'ONE pour 2021-2025. Les 711,7 millions d'euros prévus pour soutenir les actions de l'ONE sont répartis entre une dotation générale (552,8 millions d'euros) et plusieurs dotations spécifiques liées à des projets tels que la réforme des milieux d'accueil (MILAC), la création de nouvelles places, ou encore la transition des accueillantes conventionnées vers un statut salarié.

Si la députée se réjouit de ces efforts, elle note que les analyses budgétaires révèlent des insuffisances notables par rapport aux besoins du secteur. Le Conseil d'administration de l'ONE avait, en septembre, estimé des besoins budgétaires plus élevés pour l'année 2025. Or, la dotation finalement accordée ne permet pas de couvrir intégralement ces besoins. Cette situation est préoccupante, car les marges financières de l'ONE, réduites au fil des années par une chasse rigoureuse aux sous-consommés, sont désormais extrêmement limitées.

Selon Mme Tellier, toute nouvelle économie pourrait directement impacter la qualité des services. En effet, les variations des dépenses indexées entre 2024 et 2025, liées à la mise en œuvre des mesures du contrat de gestion, seront financées par les réserves de l'ONE. Elle interroge la ministre sur l'impact de ce recours aux réserves sur l'empreinte SEC (Système européen des comptes) de l'ONE.

Le Gouvernement a également imposé à l'ONE de réaliser 4 millions d'euros d'économies, auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement non indexés. Ces restrictions budgétaires, totalisant 6,73 millions d'euros, seront compensées par une série de mesures : réduction des dépenses de personnel, reprise des crédits de la cellule de veille, diminution des crédits alloués au programme de vaccination et réduction des subsides SAE (Services d'accueil et d'éducation).

La députée demande des garanties sur la manière dont ces économies seront mises en œuvre, tout en veillant à ce que les services publics fournis aux enfants et aux familles ne soient pas affectés.

Mme Tellier souligne plusieurs lacunes dans les moyens supplémentaires accordés :

1. Pas de renfort significatif pour l'ONE : si une dotation complémentaire vise à améliorer les conditions de travail des puéricultrices et à couvrir certaines obligations du contrat de gestion, les nouvelles missions prévues doivent être financées par les réserves de l'ONE.
2. Aucun financement prévu pour améliorer la norme d'encadrement : la réforme visant à atteindre une norme de 1,5 puéricultrice pour 7 enfants, déjà initiée par Alda Greoli, reste sans soutien budgétaire supplémentaire. La députée interroge la ministre sur les budgets nécessaires à cette réforme et sur la manière dont l'encadrement des 5.200 places créées par le Gouvernement précédent sera assuré.
3. Une réforme MILAC en suspens : la finalisation de cette réforme, prévue pour 2026, ne bénéficie d'aucun moyen dédié. Mme Tellier demande pourquoi cette réforme, pourtant essentielle, n'a pas été budgétée.
4. Pas de moyens pour le schéma organisationnel de l'ONE : la transformation interne de l'Office, conçue pour améliorer son fonctionnement et l'efficacité des politiques, est compromise par l'absence de financement. La députée demande des éclaircissements sur l'état de cette réforme organisationnelle.

Les récentes crises (COVID, hausse des prix de l'énergie, inondations) ont démontré la nécessité d'une capacité de réponse rapide et adéquate pour le secteur de l'enfance. Mme Tellier demande quelles garanties la ministre peut offrir pour anticiper de futures crises et éviter des dysfonctionnements similaires.

En outre, les annonces de la ministre de la Fonction publique concernant de nouvelles mesures d'économie soulèvent des inquiétudes pour les services de l'ONE. La députée demande si le Home Reine Astrid ou les PEPS (Partenaires Enfants-Parents) seront concernés par ces restrictions. Pourra-t-on encore remplacer le personnel en cas de départ ?

Enfin, elle rappelle que la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne couvre que 97,4 % des dépenses prévues en 2025. Cette situation limite fortement les marges de manœuvre de l'ONE, toute réduction de dépenses ayant un impact direct sur les usagers et les bénéficiaires, à savoir les enfants.

Mme Tellier aborde ensuite quelques éléments plus spécifiques.

Premièrement, l'intervenante attire l'attention sur la révision annoncée de l'indexation des APE (aides à la promotion de l'emploi). Elle souligne les conséquences négatives potentielles pour les accueillantes d'enfants, particulièrement au niveau des pouvoirs locaux comme les communes et les CPAS. Elle estime que cette révision pourrait entraîner un manque à gagner significatif, de plusieurs milliers à des dizaines de milliers d'euros sur une législature. Elle questionne la ministre sur les solutions prévues pour éviter des licenciements ou une diminution des services si les communes ne peuvent compenser ce déficit financier.

Mme Tellier revient aussi sur la mise en place du statut de salariées pour les accueillantes à domicile et en co-accueil, une initiative entamée par la ministre précédente avec un budget dédié de 27 millions d'euros. Elle demande à la ministre de confirmer si ce projet est maintenu, et si les moyens nécessaires sont disponibles. Elle souhaite également connaître les montants alloués pour cette transition importante.

La députée interroge également la ministre sur l'état d'avancement du dossier informatisé médico-social de l'enfant, conçu pour faciliter la circulation des informations entre les acteurs concernés (médecins traitants, pédiatres, PSE, centres PMS) et les familles. Elle demande quel montant a été alloué à ce projet et quel calendrier a été établi pour sa mise en œuvre.

Mme Tellier rappelle son intervention en commission concernant les dispositifs existants ou à créer pour encourager les enfants victimes de maltraitance à s'exprimer. Elle demande si une campagne de communication est prévue pour promouvoir le N°103, les services de chat et les équipes SOS Enfant. Elle souhaite obtenir des détails sur le budget et le calendrier associés à ces initiatives.

Concernant les services d'accompagnement à la parentalité, l'oratrice salue le refinancement d'1 million d'euros pour la période 2021-2025, mais demande s'il sera renouvelé ou renforcé. Elle s'interroge sur les estimations des besoins supplémentaires réalisées par les services compétents.

Mme Tellier propose de financer une étude pour évaluer le coût et les modalités de mise en place d'un accueil gratuit avant et après l'école. Elle insiste sur l'importance de cette initiative pour les enfants issus de familles défavorisées, leur permettant de bénéficier d'activités extrascolaires pédagogiques accessibles.

L'intervenante se réjouit de l'augmentation de 582 000 euros pour les écocrèches, qu'elle avait évoquées en commission. Elle demande si des orientations spécifiques pour 2025 ont été définies et si le dispositif sera évalué. De même, elle salue l'augmentation des budgets pour l'éveil culturel des tout-petits (+230 000 euros) et demande si le dispositif d'évaluation, mentionné lors d'une précédente commission, a été planifié.

Mme Tellier aborde les budgets d'infrastructures pour les crèches, en lien avec les projets de création de nouvelles places en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle

cite une augmentation des crédits par rapport à 2024, attribuée à la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation. Elle interroge la ministre sur la pérennité de ces crédits et leur capacité à répondre aux besoins structurels. Elle demande également des détails sur les 3 143 nouvelles places subventionnées prévues par le Plan Équilibre en Wallonie, questionnant les difficultés rencontrées, l'état d'avancement des projets et les éventuels abandons.

Mme Tellier soulève aussi les implications du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR), en demandant quelles obligations pourraient être ajustées pour réduire les coûts tout en respectant les normes en vigueur, notamment en matière de sécurité.

Enfin, la députée évoque la situation bruxelloise et s'interroge sur un éventuel renforcement des moyens à la COCOF. Elle souhaite savoir si des négociations en ce sens ont été intégrées dans les discussions budgétaires actuelles.

Dernier intervenant, **M. El Hajjaji** entame son intervention en mettant en lumière les difficultés rencontrées par le secteur de la jeunesse et son insatisfaction quant au budget 2025. Pour lui, ce dernier n'apporte aucune avancée significative à un secteur déjà fortement fragilisé. L'intervenant estime que les coupes budgétaires prévues, bien que qualifiées de nécessaires par le Gouvernement, risquent d'accentuer la précarité des structures concernées. Ce sont, selon lui, les bénéficiaires des politiques de jeunesse, en particulier les jeunes eux-mêmes, qui subiront les conséquences les plus graves de ces réductions.

M. El Hajjaji critique l'appellation même de « subventions facultatives », qu'il juge inappropriée. Il souligne que ces subventions sont devenues indispensables pour de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse. Pourtant, leur attribution demeure floue, dépourvue de critères clairement établis et d'un cadastre précis.

Cette absence de cadre génère une grande insécurité pour les associations, qui remplissent pourtant des missions cruciales. L'intervenant insiste sur le rôle fondamental de ces acteurs dans des domaines variés : émancipation sociale, défense des droits, éducation à la citoyenneté, santé mentale et cohésion sociale. Ces organisations, selon lui, doivent faire face à des défis croissants avec des ressources limitées et une absence de visibilité à long terme.

M. El Hajjaji s'interroge : comment ces acteurs peuvent-ils envisager des décisions stratégiques importantes, notamment sur des projets d'investissement dans les bâtiments ou le maintien des emplois, dans un contexte où leurs moyens sont précaires ? Il relaie les préoccupations du tissu associatif, notamment en matière d'emploi, en signalant que certains travailleurs du secteur ont déjà reçu des préavis conservatoires.

Sur les 5,4 millions d'euros d'économies annoncées, il demande des précisions concernant la répartition exacte de ces coupes et leur impact spécifique sur le secteur de la jeunesse. Il exprime sa crainte que ces réductions compromettent des services essentiels pour les jeunes.

En analysant le budget, M. El Hajjaji relève une baisse significative des crédits d'engagement, qui passent de 75 millions en 2024 à 66,7 millions en 2025. Cette diminution est, selon lui, paradoxale, car elle contredit les ambitions affichées dans l'exposé général, où le Gouvernement affirme que « la jeunesse francophone a de nouveau été au cœur de l'attention du Gouvernement ». Pour l'intervenant, ces mots sonnent creux face à une réalité budgétaire marquée par des restrictions.

Il regrette également qu'aucun budget supplémentaire n'ait été programmé pour couvrir les arriérés relatifs à la reconnaissance des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. Certaines associations, selon lui, attendent depuis des années que leurs activités soient enfin reconnues et financées. Il cite l'exemple de Scanner, une organisation qui joue un rôle crucial dans l'expression des jeunes sur des enjeux sociétaux, mais qui demeure sous-financée.

Tout en saluant l'intention affichée par le Gouvernement de regrouper les compétences liées à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse dans un même portefeuille ministériel, M. El Hajjaji déplore que cette initiative ne soit pas accompagnée de moyens concrets pour les centres de jeunes. Il rappelle que le Forum des jeunes, lors de son audition en commission, avait plaidé pour une véritable stratégie jeunesse. Selon lui, cette demande est restée sans réponse.

Le député appelle à des actions concrètes pour renforcer ce secteur, en sortant d'une logique comptable et en consolidant les moyens existants. Il souligne que les enveloppes permettant une transversalité des politiques jeunesse sont une avancée positive, mais insuffisante pour répondre aux attentes des acteurs du terrain.

M. El Hajjaji exprime une vive inquiétude quant à l'absence de politiques nouvelles visant à répondre aux défis de la santé mentale des jeunes. Selon lui, ce problème de société, pourtant largement reconnu, demeure négligé dans le budget.

Il évoque également les initiatives portées par des organisations de jeunesse sur des thématiques comme l'éducation et la transition écologique. Il salue le travail réalisé par des structures comme la MJ Verte, tout en soulignant que ces initiatives mériteraient un soutien renforcé. L'intervenant réclame des explications sur l'état d'avancement des dossiers de reconnaissance pour ces organisations.

L'intervenant conclut en appelant le Gouvernement à développer une véritable politique ambitieuse pour la jeunesse. Il insiste sur la nécessité de pérenniser les financements, de consolider les dispositifs existants et de répondre aux attentes des acteurs du terrain.

Selon M. El Hajjaji, cela implique non seulement une revalorisation des budgets, mais aussi la mise en place d'un cadre juridique clair pour sécuriser les moyens alloués. Les jeunes méritent, selon lui, une vision globale et structurée qui réponde efficacement aux défis complexes auxquels ils font face.

La ministre structure sa réponse par secteurs.

En matière d'aide à la jeunesse, elle a abordé avec gravité les préoccupations relatives à la justice pénale des mineurs, exprimées par plusieurs députés. Elle

partage les interrogations soulevées et insiste sur la nécessité de baser les réponses sur une recherche approfondie et une objectivation des besoins, particulièrement en ce qui concerne les mineurs en conflit avec la loi. Ce travail inclut une analyse des mandants et des dispositifs actuels.

En parallèle, elle a évoqué les mesures de dessaisissement en cours de finalisation. Ces travaux, dont les résultats seront présentés prochainement, constitueront une base essentielle pour définir les politiques à adopter dans ce domaine. L'ensemble de ces démarches permettra au Gouvernement de se positionner sur la prise en charge des jeunes concernés, dans un cadre conforme aux priorités sociétales et légales.

La ministre a assuré que les places créées sous la précédente législature seront prolongées et progressivement pérennisées. Cette démarche nécessite la réalisation d'un cadastre des besoins, un outil actuellement en développement. Ce cadastre repose sur des indices socio-économiques et démographiques, offrant une vision claire des besoins territoriaux et sectoriels.

La ministre a expliqué que la mobilisation des effectifs suivra les résultats de cette objectivation des besoins. Les ressources humaines seront allouées de manière adaptée aux besoins identifiés sur le terrain, ce qui garantira une meilleure efficacité des politiques mises en œuvre.

En réponse aux questions sur la prévention, la ministre a confirmé que la réforme de ce secteur est bien inscrite dans le cadre de la revue des dépenses, mais a été reportée à l'été prochain pour permettre une réforme globale, incluant le service général de la délinquance. En attendant, des concertations sont prévues avec les acteurs de terrain pour préparer cette réforme en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques.

Concernant les 9 millions d'euros dégagés pour les politiques nouvelles, elle a proposé de revenir sur leur répartition après analyse du plan prévu à cet effet. Pour ce qui est des indicateurs de performance en matière de prévention, l'Administration sera chargée de leur élaboration sans recours à une expertise extérieure. La ministre a également reporté à une phase ultérieure toute précision sur les moyens supplémentaires destinés à la prévention, en attendant les résultats des analyses et concertations.

Elle a mis en avant l'existence d'un article budgétaire déjà alimenté à hauteur de 500 000 euros pour soutenir l'intersectionnalité. De plus, de nombreux projets promouvant cette approche sont subventionnés par des crédits supplémentaires. La ministre a également souligné les efforts de collaboration entre divers acteurs institutionnels, tels que Lavique, l'ONE et les services d'Aide à la jeunesse. Un plan en la matière est en cours de co-construction, avec des réunions déjà prévues pour décembre.

Sur la question de la santé mentale des jeunes, elle a annoncé que le budget de la ligne 103 (« Écoute-Enfants ») a été augmenté de 90 000 euros, atteignant désormais 314 000 euros pour 2025. Ce financement permettra de lancer de nouvelles

actions de communication visant à mieux faire connaître ce service auprès des jeunes et de leurs familles.

Pour 2025, une étude sera réalisée afin de structurer le projet des familles d'accueil professionnelles. Cette initiative vise à affiner les contours du dispositif, à établir des critères de sélection rigoureux et à lancer des appels à projets. Le travail de sélection des familles sera mené l'an prochain pour garantir leur opérationnalité en 2026. Le budget lié à ce projet sera détaillé dans le plan gouvernemental prévu à cet effet.

La ministre a confirmé l'existence de soutiens spécifiques, notamment ceux apportés par des AMO et des partenaires sociaux tels que « Droit des Jeunes » à Namur ou l'AMO Mikado. Ces initiatives visent à accompagner les jeunes vers une autonomie durable.

Elle a précisé que les résultats de l'étude scientifique sur la complexité des prises en charge seront disponibles en janvier 2025, date à laquelle le rapport final sera remis au Comité d'accompagnement et mis à disposition des parties concernées.

Répondant à une question spécifique sur les 293 000 euros supplémentaires prévus dans le budget pour les infrastructures, elle a clarifié qu'il s'agissait d'une actualisation liée à l'indexation des contrats énergétiques existants et non à des investissements dans de nouvelles infrastructures.

Enfin, elle a confirmé que les 9 millions d'euros alloués aux politiques nouvelles sont des fonds pérennes, qui feront l'objet d'un plan détaillé et d'une mise en œuvre progressive pour répondre aux besoins identifiés.

La ministre a confirmé son engagement pour soutenir financièrement l'implémentation du récent Code de justice communautaire, un texte visant à renforcer la collaboration entre l'Administration des Maisons de justice et les services des partenaires agréés. Ce code met l'accent sur une meilleure articulation entre les différents acteurs de la chaîne pénale afin d'assurer une exécution efficace et cohérente des mesures et des peines confiées.

Elle a indiqué que des contacts utiles avaient déjà été pris avec l'Administration des Maisons de justice et d'autres services partenaires. En outre, des rencontres avec la magistrature sont programmées pour renforcer cette collaboration. Ces efforts reflètent la volonté de créer des synergies au bénéfice des justiciables et de garantir une plus grande efficacité.

Relativement au nouveau Code pénal, dont l'entrée en vigueur est prévue progressivement à partir de 2026, la ministre a souligné que cette réforme aura un impact direct sur la charge de travail de l'Administration. Une évaluation sera menée en 2025 pour analyser cette incidence et déterminer les ajustements nécessaires. Cette évaluation reposera sur les outils déjà à disposition de l'Administration, mais elle a également souligné les limites de cet exercice, étant donné que l'Administration agit en exécution des décisions judiciaires et des politiques fédérales, ce qui peut compliquer l'analyse de l'impact à long terme.

Sur la question de l'inflation pénale, la ministre a reconnu que ce phénomène constitue un enjeu majeur, non seulement pour l'Administration, mais également pour l'ensemble de la société. Elle a insisté sur l'importance de créer un contexte favorable à la concertation avec le département fédéral de la justice et les entités fédérées pour identifier les meilleures réponses à cette problématique. Des démarches sont en cours en collaboration avec l'Administration, afin d'évaluer et d'anticiper les besoins émergents.

En ce qui concerne la surveillance électronique, compétence partagée entre les niveaux fédéral et communautaire, la ministre a souligné la complexité de cette thématique. Elle s'engage néanmoins à poursuivre les réflexions en la matière et à évaluer les besoins en ressources pour garantir une prise en charge adéquate des justiciables concernés.

La ministre a tenu à rassurer sur le maintien des soutiens aux projets tels qu'Itinérance et les actions menées par la Croix-Rouge. Ces dispositifs, essentiels pour la prise en charge et la réinsertion des justiciables, font l'objet d'évaluations régulières par l'Administration des Maisons de justice. Elle s'engage à poursuivre ces aides dans la mesure des moyens disponibles, tout en soulignant l'importance de ces actions pour renforcer le tissu social et humain autour des populations concernées.

En réponse à la question du PTB sur une éventuelle diminution des moyens, la ministre a catégoriquement nié toute coupe budgétaire dans les subventions facultatives destinées aux entités de l'Aide à la jeunesse. Elle a rappelé que ces fonds demeurent une priorité et que leur maintien garantit le bon fonctionnement des services.

Sur le protocole 443, qui fixe des normes réalistes pour la charge de travail dans les SAJ et SPJ, elle a détaillé les efforts en cours. Les 18 équivalents temps plein (ETP) déjà recrutés concernent principalement les IPPJ, tandis que les procédures pour les 47 autres postes sont en cours de finalisation. Elle a également précisé que les besoins sont continuellement réévalués dans le cadre des politiques nouvelles, y compris les 9 millions d'euros alloués aux nouvelles initiatives.

Concernant l'externalisation de certains services, elle a expliqué que ces démarches se limitaient à des tâches techniques ou spécifiques, telles que le suivi des garanties. Aucune suppression de postes internes n'est prévue dans ce cadre.

À la question du groupe Écolo sur la provision budgétaire de 7,67 millions d'euros réduite à 2,15 millions d'euros, la ministre a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une économie, mais d'un transfert. Ces fonds ont été répartis pour financer le maintien de places existantes dans les services résidentiels généraux (SRG) et les missions d'intervention familiale (MIF).

La ministre a annoncé que le plan quinquennal sera présenté dans les prochains mois, basé sur une analyse approfondie des besoins. Il inclura des propositions pour renforcer la norme d'encadrement dans les SRG, notamment en passant de 0,25 ETP à 0,5 ETP, voire à 1 ETP pour 15 jeunes. Le coût de cette mesure est estimé à 3,5

millions d'euros. Une modification législative concernant les familles d'accueil professionnelles sera également introduite, notamment à travers un arrêté-cadre.

Concernant les familles d'accueil, la ministre a clarifié que les moyens alloués sont déterminés par des décisions judiciaires. Certaines familles, notamment celles qui accueillent des enfants au sein de leur propre réseau familial (par exemple, un oncle prenant en charge un neveu), n'ont pas nécessairement besoin de l'appui d'un service d'accompagnement en accueil familial (SAAF). Elle a souligné que l'orientation des moyens se fait en fonction des besoins spécifiques de chaque situation.

Abordant ensuite la thématique de l'enfance, et répondant à la question relative à la pénurie de puéricultrices, la ministre a resitué le cadre général en rappelant que 32 millions d'euros supplémentaires ont été apportés à la dotation de base de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). De cette somme, 31 millions d'euros proviennent directement des réserves de l'Office, une mesure destinée à pallier la pénurie actuelle de personnel dans ce secteur essentiel.

Elle a également précisé que cette dotation exceptionnelle s'accompagne d'actions supplémentaires menées en concertation avec les partenaires sociaux, qui ont été activement impliqués pour identifier des solutions pérennes à ce problème. Bien que ces discussions aient déjà permis de dégager certaines pistes de travail, d'autres actions spécifiques restent à définir et à mettre en œuvre.

S'agissant du plan Cigogne, la ministre a insisté sur le fait que, si disposer d'un plan stratégique est indispensable, la réalité de sa mise en œuvre est souvent bien plus complexe, notamment en ce qui concerne les calendriers opérationnels. Elle a indiqué que l'année 2025 serait consacrée à l'exécution du plan en cours. Les places prévues dans ce cadre ont été construites et leur fonctionnement est déjà financé. Cependant, le Gouvernement mène actuellement une analyse des freins rencontrés sur le terrain, tels que des délais liés aux travaux, des contraintes administratives ou des problématiques de recrutement.

Dans le budget de l'ONE, une enveloppe spécifique de 11 millions d'euros est réservée pour la création de nouvelles places, soulignant ainsi l'engagement du Gouvernement à élargir l'offre d'accueil malgré les difficultés persistantes.

En ce qui concerne la norme d'encadrement prévoyant 1,5 équivalent temps plein (ETP) par puéricultrice pour 7 enfants, la ministre a confirmé que cette mesure serait reprise dans le prochain contrat de gestion de l'ONE. Elle a toutefois précisé que le coût annuel de cette réforme est estimé par l'Office à 100 millions d'euros.

Reconnaissant que ce montant représente une charge budgétaire considérable, elle a souligné qu'il est difficilement envisageable de mettre en œuvre une telle mesure en une seule étape. Néanmoins, la ministre a réaffirmé sa volonté d'avancer progressivement dans cette direction, en s'inscrivant dans une dynamique de renforcement de la qualité des services d'accueil.

La ministre a souhaité clarifier que le financement des politiques de l'ONE ne repose pas uniquement sur ses réserves. Une dotation complémentaire de 32 millions d'euros a été prévue dans le cadre du budget, permettant de couvrir les objectifs fixés dans le contrat de gestion 2021-2025, dont plusieurs ont été initiés par le précédent gouvernement. Ces moyens viennent en renfort pour répondre aux enjeux stratégiques de l'accueil de la petite enfance.

Concernant l'accueil temps libre (ATL), elle a confirmé qu'une concertation était bien prévue avec la ministre Glatigny. Elle a ensuite précisé que le budget de 1,5 million d'euros, alloué pour compenser l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'accueil, constitue une prolongation du dispositif initié sous la précédente législature. La modification des congés scolaires a engendré des ajustements significatifs pour les structures concernées.

Quant à la question d'une réforme des rythmes journaliers, bien qu'évoquée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), elle n'est pas directement couverte par cette subvention. Elle fera l'objet d'une réflexion approfondie menée en concertation avec la ministre Valérie Glatigny et l'ONE.

Sur le passage des accueillantes conventionnées au statut de salariées, la ministre a indiqué que ce processus, initié sous la précédente législature, devrait être finalisé en 2025. Actuellement, environ un quart des accueillantes conventionnées ont choisi d'intégrer ce système, basé sur le volontariat. Elle a souligné que cette transition est essentielle pour renforcer la reconnaissance professionnelle des accueillantes, tout en respectant leur libre choix.

Abordant la question de la cellule de veille, mise en place durant la pandémie de COVID-19, la ministre a rappelé qu'elle avait été alimentée par un fonds budgétaire spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une évaluation financière avait été réalisée par le précédent gouvernement, mais l'ONE n'a pas encore reçu de rapport final.

Quant au financement des puéricultrices, elle a détaillé l'utilisation des 6 millions d'euros réaffectés en 2024. Une partie de cette enveloppe est destinée à une allocation annuelle spéciale de 985 euros par équivalent temps plein, octroyée aux puéricultrices des crèches, aux services d'aide aux familles et aux services d'accueil d'enfants malades à domicile. L'autre partie vise à financer un dispositif d'aménagement de carrière pour les puéricultrices du secteur public, témoignant de l'attention portée aux conditions de travail dans ce domaine.

La ministre a mis en avant les collaborations existantes entre l'ONE et l'Aide à la jeunesse, notamment en matière de prévention et de prise en charge de la maltraitance. Ces synergies concernent des dispositifs tels que les consultations des PSE, les équipes SOS Enfants ou encore les soutiens à la parentalité. En ce sens, les allocations familiales de 200 euros par enfant, accordées durant deux ans, constituent une réponse partielle aux besoins des familles.

Répondant au PTB sur les conditions de travail des puéricultrices et la création des 5000 nouvelles places d'accueil, la ministre a insisté sur une approche

progressive. Le plan Cigogne en cours est en phase de finalisation, et des moyens supplémentaires seront alloués pour améliorer les conditions de travail des puéricultrices. Ces avancées témoignent d'un engagement clair du Gouvernement, bien qu'il faille avancer par étapes.

Pour les crèches non subventionnées, l'objectif du Gouvernement est de permettre un glissement progressif des structures de niveau 0 vers le niveau 1, qui offre davantage de garanties pour les enfants et les professionnels. L'ONE jouera un rôle d'accompagnement actif dans ce processus.

Sur la question de la commercialisation des places, la ministre a rappelé que l'agrément des crèches relève de l'ONE, qui fixe les balises nécessaires pour éviter une marchandisation des structures d'accueil. Elle a insisté sur l'importance de préserver un cadre éthique et qualitatif.

Concernant les économies de 6,7 millions d'euros, elle a précisé que celles-ci n'impacteront pas les politiques en place. Ces ajustements ont été réalisés en tenant compte des mesures non encore mises en œuvre et des sous-consommations budgétaires.

Pour ce qui est des 5000 nouvelles places prévues par le Gouvernement, elle a admis que leur réalisation est encore loin d'être effective. Les travaux ont repris là où ils avaient été suspendus, et le coût exact de leur mise en œuvre sera évalué une fois les nouveaux organigrammes disponibles.

La ministre a rappelé la décision du Gouvernement wallon de geler l'indexation de l'enveloppe APE pour les pouvoirs locaux, générant une économie globale de 13,5 millions d'euros. Cette décision affectera l'ONE à hauteur de 5,486 millions d'euros. Si l'impact précis sur les crèches de niveau 2 (organisées par les communes) reste à évaluer, elle a assuré que les APE inclus dans l'accord de coopération de 2022 seront bien indexés, tant pour les pouvoirs organisateurs publics que privés.

Elle a également expliqué que le subside apporté par l'ONE inclut un mécanisme d'ajustement : si les cofinancements diminuent, le montant du subside augmente automatiquement. Ce mécanisme permettra de combler une partie des écarts générés par le gel de l'indexation.

La ministre en vient au secteur de la jeunesse en contextualisant l'importance de ce secteur au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rappelle que celui-ci compte plus de 300 structures et une dizaine de fédérations sectorielles patronales, qui soutiennent des centaines de milliers de jeunes chaque année. Ces jeunes bénéficient non seulement du travail de ces organisations, mais s'investissent également activement pour les faire vivre.

Consciente de cette vitalité et de l'impact de ces associations sur l'émancipation sociale, l'éducation à la citoyenneté et la cohésion sociale, elle réaffirme son engagement à préserver ce secteur essentiel, malgré les contraintes budgétaires.

La ministre insiste sur sa volonté de renforcer la transversalité dans le secteur. Pour elle, cette transversalité est une clé pour rationaliser les efforts, optimiser les

ressources et garantir une politique cohérente et durable pour les jeunes. Toutefois, elle admet que les quatre mois écoulés depuis qu'elle a pris en charge le secteur ne suffisent pas pour définir des orientations stratégiques majeures.

Elle s'engage néanmoins à travailler en étroite concertation avec les acteurs du secteur pour répondre aux besoins réels tout en respectant les moyens budgétaires disponibles. Elle reconnaît les attentes et les défis auxquels font face les organisations et confirme avoir déjà rencontré plusieurs représentants du secteur pour entamer ce dialogue constructif.

La ministre renvoie également au cadre réglementaire qui impose d'agir en fonction des ressources budgétaires allouées. Bien qu'elle soit consciente des limitations financières, elle s'efforce de préserver les structures existantes et de chercher les meilleures solutions possibles pour répondre aux besoins du terrain.

Répondant à Mme Lange au sujet du programme TOUCAN, la ministre confirme que ce dispositif bénéficie d'un soutien maintenu au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce soutien est également assuré par la Région. Par ailleurs, concernant les agréments en droits de camp, elle indique que l'offre sera étendue dans les prochains mois, dans le but de répondre aux besoins croissants exprimés par le secteur.

La ministre conclut en réitérant sa volonté de préserver et de soutenir activement les initiatives qui contribuent à l'épanouissement des jeunes, tout en adaptant les politiques publiques aux contraintes budgétaires. Elle insiste sur l'importance de coconstruire ces politiques avec les acteurs de terrain pour garantir leur pertinence et leur durabilité.

Mme Bluge commence par remercier la ministre pour ses réponses et insiste sur la nécessité de pérenniser les services d'accueil et d'accompagnement en accueil familial ainsi que ceux d'accompagnement en famille. Elle rappelle que ces services ont été renforcés sous la précédente législature avec 152 prises en charge pour les années 2023 et 2024 et des moyens spécifiques de 1 million d'euros annuels pour les années 2023 et 2024, qui arrivent à échéance en décembre 2024. Elle souhaite savoir si ces services seront maintenus au-delà de cette date.

Concernant les 9 millions d'euros débloqués pour les politiques nouvelles, elle insiste sur l'importance d'orienter ces moyens vers le suivi des jeunes et de leurs familles. Pour elle, cette allocation budgétaire doit prioriser l'accompagnement humain et la qualité des services.

Mme Pécriaux exprime sa reconnaissance pour le travail effectué par la ministre et son équipe, mais demeure insatisfaite sur plusieurs points. Elle regrette l'absence de précisions concernant la création des 5 000 places supplémentaires annoncées. Aucune perspective ou phasage clair n'a été établi, ce qui maintient des zones d'ombre sur ce dossier.

Sur la question du passage d'un encadrement d'un ETP à 1,5 ETP pour 7 enfants, elle note que le coût évoqué est important, mais souligne que ce besoin est

essentiel pour répondre aux attentes du secteur. En ce qui concerne l'accueil temps libre (ATL), elle demande des éclaircissements sur l'intégration éventuelle du temps de midi dans la réforme envisagée.

M. Fontaine se dit attentif aux réponses futures concernant les mesures de dessaisissement et la réforme des besoins en ressources humaines dans l'Aide à la jeunesse. Il propose d'explorer une collaboration avec WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement), qui dispose d'espaces disponibles via ses internats pour répondre aux besoins structurels.

Il salue les efforts entrepris pour valoriser la ligne 103, estimant que c'est une initiative cruciale pour sensibiliser les jeunes et les familles à cette ressource. Toutefois, il regrette que certaines de ses questions n'aient pas obtenu de réponse complète.

Mme Fafchamps retient que l'accent reste placé sur la qualité de l'accueil de l'enfance, un sujet essentiel pour son groupe. Elle salue les démarches en cours et les mesures annoncées.

Mme Lange exprime sa satisfaction quant à la volonté de la ministre de se concerter avec les secteurs de la jeunesse. Elle souligne que cette demande, formulée depuis longtemps par le terrain, est essentielle pour garantir l'efficacité et la pertinence des politiques publiques.

M. Baurain se dit satisfait des réponses apportées par la ministre, estimant qu'elles étaient précises et complètes.

Mme Bernard critique la nécessité d'effectuer des études et analyses pour objectiver le manque de places en Aide à la jeunesse, alors que, selon elle, les besoins sont déjà connus et chiffrés. Elle cite l'exemple de Bruxelles, où il manque actuellement 800 places.

Mme Revelo Parades revient longuement sur l'historique du plan Cigogne et la persistance des pénuries de places, soulignant leur impact disproportionné sur les mères. Elle plaide pour une meilleure valorisation du métier d'accueillante, estimant que le budget 2025 n'apporte pas de solution pérenne à ce problème structurel.

Mme Tellier accueille favorablement les 9 millions d'euros destinés aux politiques nouvelles, mais insiste pour obtenir davantage de détails sur leur ventilation, notamment en matière de renforts en ressources humaines.

Elle se réjouit de la prolongation des places créées sous la législature précédente, tout en rappelant que 4 635 enfants restent sans solution de soutien ou de protection. Elle exprime son désaccord sur le fait que l'accompagnement ne soit pas jugé nécessaire pour certaines familles d'accueil, notamment lorsque l'accueil concerne des membres de la famille élargie. Elle souligne que ces situations peuvent être psychologiquement complexes et nécessiter un soutien adéquat.

Sur la question des APE, elle exprime son inquiétude face au gel de leur indexation, estimant que cet impact sera limité pour l'ONE mais lourd pour les pouvoirs locaux, les CPAS et les crèches communales.

M. El Hajjaji se dit insatisfait des réponses concernant le secteur de la jeunesse. Il souligne que le budget 2025 n'apporte rien de nouveau pour ce secteur déjà fragilisé et demande des précisions sur la manière dont les économies budgétaires seront opérées dans les années à venir.

Il réitère sa demande d'explications précises concernant les 5,4 millions d'euros de réductions prévues dans les subventions facultatives, ainsi que sur l'impact de ces réductions pour les associations et les nouveaux opérateurs associatifs en attente d'agrément.

La ministre répond de manière concise aux différentes préoccupations. Elle reconnaît que l'enveloppe de 9 millions d'euros supplémentaires pour les politiques nouvelles ne suffira pas à répondre à tous les besoins, mais promet que d'autres solutions seront apportées dans le cadre d'un plan à venir.

Elle confirme que ces moyens seront alloués prioritairement à la création de nouvelles places en Aide à la jeunesse, au renforcement des ressources humaines et à l'encadrement des crèches. Concernant les subventions facultatives dans le secteur de la jeunesse, elle réaffirme qu'aucune réduction n'est prévue dans le budget 2025.

Enfin, elle s'engage à revenir ultérieurement avec des réponses plus détaillées sur les différentes interrogations, notamment sur le phasage des nouvelles places, la planification quinquennale et la ventilation précise des moyens alloués.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires

3.1 Division Organique 06 « Cabinets ministériels »

Cette division organique n'appelle pas de commentaire.

3.2 Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général

Cette division organique n'appelle pas de commentaire.

3.3 Division Organique 15 « Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport »

Mme Tellier interroge la ministre sur l'augmentation en crédits d'engagement (CE) inscrite pour l'AB 41.01, liée aux programmes d'action en justice communautaire. Elle demande des précisions quant à la justification de cette augmentation.

Elle soulève également des questions sur l'AB 41.03, relative à la dotation exceptionnelle pour l'aménagement des locaux des mouvements de jeunesse, qui passe de 6 millions d'euros à une somme réduite. Elle souhaite savoir si l'intégralité de l'enveloppe budgétaire initiale a été utilisée et si les travaux d'aménagement prévus ont été réalisés.

Mme Pécriaux se joint aux interrogations de Mme Tellier concernant l'AB 41.03, insistant elle aussi sur la nécessité de savoir si les mouvements de jeunesse ont pleinement bénéficié des montants alloués pour les aménagements liés à la réforme des rythmes scolaires.

Concernant l'AB 41.01 (Justice communautaire), la ministre précise que l'augmentation inscrite dans cet article budgétaire est liée aux coûts énergétiques, en particulier pour le fonctionnement des infrastructures concernées. Ces crédits supplémentaires visent à pallier l'augmentation des charges pour garantir la continuité des activités.

Concernant la dotation exceptionnelle pour l'aménagement des locaux des mouvements de jeunesse AB 41.03 (Mouvements de jeunesse), la ministre confirme que cette mesure a été déployée dans le cadre de l'adaptation à la réforme des rythmes scolaires. Elle indique que l'enveloppe initiale de 6 millions d'euros a été utilisée pour soutenir ces travaux.

La diminution observée sur cet article budgétaire, réduisant l'enveloppe de 600 000 euros, reflète l'achèvement de la mise en œuvre de la mesure. Les crédits initiaux avaient pour but de financer des investissements ponctuels, et leur réduction traduit la fin des projets prévus dans ce cadre.

3.4 Division Organique 17 « Aide à la jeunesse »

Programme 1 (PA13) – AB 01 01 : Fonds budgétaire pour l'adoption

Mme Bluge a souhaité obtenir des précisions sur le fonctionnement du fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses liées à l'adoption, notamment en ce qui concerne sa programmation.

La ministre a expliqué que ce fonds, créé par le décret de 2004 relatif à l'adoption, est alimenté par les contributions financières des candidats adoptants, ces montants étant fixés par arrêté. Ces recettes servent principalement à financer les cycles de préparation à l'adoption et à rembourser certains montants indus. Concernant les prêts prévus dans le cadre de ce fonds, aucune demande n'est actuellement enregistrée, ce qui explique l'absence de programmation active.

Programme 0 – Substances liées aux dépenses énergétiques et frais d'entretien

Mme Bernard a interrogé la ministre sur l'absence d'indexation des dépenses énergétiques et d'entretien.

La ministre a répondu que la non-indexation de ces dépenses était effective, mais n'a pas fourni d'explications supplémentaires.

Programme 0 – AB 12 33 : Formation et coaching des membres du personnel

Mme Tellier a relevé une différence entre les crédits d'engagement (133) et les crédits de liquidation (195) sur cet article.

La ministre a précisé que cette divergence s'explique par l'existence d'un encours, représentant des engagements pris précédemment et nécessitant un financement pour leur liquidation.

Programme 0 – AB 12 34 : Fonctionnement des conseils d'arrondissement pour l'Aide à la jeunesse

Mme Tellier a demandé pourquoi cet article budgétaire affichait un montant nul.

La ministre a expliqué que cette situation résulte d'une fusion avec d'autres articles budgétaires (11 12 38 et 11 12 40), réalisée dans un souci de meilleure lisibilité.

Provision pour le recrutement en Aide à la jeunesse dans le cadre du protocole 443

Mme Tellier a sollicité des explications complémentaires concernant la provision budgétaire transférée à la fonction publique pour atteindre les normes réalistes et idéales du protocole 443. Elle a également demandé une trajectoire précise pour ce projet.

La ministre a indiqué que le montant de 2,227 millions d'euros alloué à cet objectif a été transféré vers la Division organique 11 (DO 11).

Programme 1 (PA13) – AB 01 05 : Nouvelles politiques d'Aide à la jeunesse

Mme Tellier a interrogé la ministre sur le contenu des nouvelles politiques prévues dans cet article budgétaire.

La ministre a répondu que le plan concernant ces politiques serait soumis au gouvernement début 2025.

AB 03 304 : Fonds budgétaire pour subventionner des actions et mesures en Aide et Protection de la Jeunesse

Mme Tellier a demandé des précisions sur les sources de financement de ce fonds et sur les dépenses qu'il couvre.

La ministre a indiqué que ce fonds est alimenté par les allocations familiales et par les contributions de l'Autorité fédérale (Fedasil), qui finance la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Elle a confirmé que les recettes sont intégralement affectées et utilisables.

AB 33 22 : Subvention aux hôpitaux conventionnés par l'INAMI

Mme Tellier a noté une réduction de 55 000 euros sur cet article budgétaire et a demandé des explications.

La ministre a précisé que cette diminution résulte d'une baisse des prises en charge hospitalières. Elle a également souligné que cet article budgétaire est régulièrement suralimenté, ce qui permet de pallier les éventuelles hausses de besoins.

AB 33 23 et 33 24 : Soutien aux familles d'accueil

Mme Tellier a relevé un différentiel persistant dans l'AB 33 23 et a suggéré d'augmenter davantage les crédits inscrits à l'AB 33 24 pour répondre aux besoins croissants des familles d'accueil.

La ministre a proposé d'aborder cette question dans le cadre du plan détaillé comportant des moyens nouveaux, lequel sera présenté ultérieurement.

AB 33 35 : Subvention au non-marchand pour les travailleurs du secteur de l'Aide à la jeunesse

Mme Tellier a exprimé des préoccupations concernant une réduction importante de 3,1 millions d'euros inscrite sur cet article budgétaire. Elle a également demandé des précisions sur la dérive barémique affectant ce secteur.

La ministre n'a pas fourni de réponse immédiate à cette question spécifique.

AB 81 01 : Fonds budgétaire pour les prêts aux services agréés et organismes d'adoption

Mme Tellier a demandé comment ce fonds est financé, quelles sont ses sources de financement, et si une nouvelle programmation est prévue, alors que le montant passe de 64 000 euros à 17 000 euros.

La ministre n'a pas encore apporté d'éclaircissements sur ces points, mais a indiqué qu'aucune nouvelle demande de prêt n'est enregistrée actuellement.

AB 33 17 : Subvention pour le service Écoute-Enfants de la Communauté française

Mme Péciaux s'interroge sur les montants alloués à cette subvention.

La ministre confirme que le budget attribué à ce service s'élève à 90.000 euros.

AB 33 18 : Subvention destinée aux actions transversales de l'Aide à la Jeunesse avec d'autres secteurs

Mme Péciaux souhaite connaître les actions transversales subventionnées au travers de cet article.

La ministre indique ne pas disposer des détails nécessaires pour répondre précisément à cette question.

AB 12 20 : Dépenses liées au recrutement de nouvelles familles d'accueil

Mme Péciaux demande si, en plus des campagnes de sensibilisation, d'autres actions sont prévues pour attirer de nouvelles familles d'accueil.

La ministre confirme que des campagnes de sensibilisation sont bien prévues, mais elle ne dispose pas de précisions sur d'autres initiatives qui pourraient être envisagées.

AB 33 28 : Subventions aux services résidentiels et aux projets éducatifs particuliers

Mme Pécriaux demande des éclaircissements sur les montants alloués spécifiquement aux projets éducatifs particuliers et le nombre de places concernées.

La ministre n'a pas fourni de réponse détaillée sur ces éléments.

AB 33 32 : Subventions aux places financées par collaboration avec les régions wallonnes et bruxelloises

La députée souhaite savoir combien de places sont financées via ces subsides et si des collaborations supplémentaires avec les Régions wallonnes et bruxelloises sont prévues.

La ministre n'a pas explicitement répondu à cette question dans ses déclarations.

AB 33 36 : Prise en charge des MENA (Mineurs Étrangers Non Accompagnés)

Mme Pécriaux questionne les budgets spécifiquement alloués à l'accueil des MENA et s'inquiète de l'augmentation récente du nombre de jeunes mineurs étrangers de moins de 15 ans pris en charge par l'Aide à la Jeunesse. Elle demande si des contacts sont établis avec Fedasil et si l'Aide à la Jeunesse sera en mesure de gérer cette hausse.

La ministre confirme que le budget destiné aux MENA demeure stable. Elle indique que des contacts réguliers sont maintenus avec Fedasil pour coordonner les efforts. Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a également été rencontré dans ce cadre pour mieux cerner les besoins et élaborer des solutions adaptées.

3.5 Division Organique 18 « Maison de justice »

Programme 0 (PA2), AB 1202 : GT informatique

M. Baurain sollicite des précisions sur le groupe de travail (GT) informatique mentionné dans cet article budgétaire. **La ministre** répond que des contacts sont effectivement en cours pour faire avancer ce dossier. Elle précise que des réponses concrètes seront prochainement apportées concernant les applications visées par cet article.

3.6 Division organique 19 « Enfance »

Mme Pécriaux a pointé une incohérence dans le budget 2025 de l'ONE. Elle a noté qu'une recette de 5,9 millions d'euros liée au plan de relance européen est inscrite, alors que l'outil budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (SAC à CUR) ne prévoit que 4,291 millions de dépenses en 2025. Elle s'interroge sur cette

différence et demande à la ministre de la justifier. Elle craint que cette situation n'empêche l'ONE de percevoir la totalité de la recette prévue, ce qui pourrait dégrader son solde SEC.

Par ailleurs, elle rappelle que le Gouvernement avait annoncé la non-indexation des moyens de fonctionnement des OPA tout en précisant que cela n'affecterait pas le personnel. Cependant, elle observe que l'exposé de l'ONE fait état de non-indexation ou d'une indexation partielle des moyens relatifs au personnel. Elle demande des précisions à ce sujet.

Mme Pécriaux revient également sur la réduction de 4 millions d'euros dans la dotation de l'ONE, soulignant que cette économie provient notamment du report au second trimestre 2025 du plan de recrutement. Ce report génère une moindre dépense de 1 million d'euros en 2025, mais entraînera un coût supplémentaire en 2026, lorsque le personnel recruté sera rémunéré sur une année pleine. Elle questionne la ministre sur le caractère ponctuel ou structurel de cette mesure.

Enfin, elle critique la mise à zéro des crédits alloués à la cellule de veille, et interroge sur les moyens prévus pour accompagner les opérateurs en difficulté en 2025.

Mme Schepmans partage les préoccupations exprimées par Mme Pécriaux. Elle souligne le risque que ces économies représentent pour l'ONE et pose les mêmes questions concernant l'impact de ces mesures budgétaires sur la pérennité des missions de l'Office.

La ministre confirme que la dotation de l'ONE inclut l'intégration de la dérive barémique de 2024 ainsi que l'indexation partielle des moyens, hors frais de fonctionnement. Concernant les 6 millions d'euros pour les puéricultrices, elle rappelle que ces montants ont été trouvés en interne par l'ONE.

Mme Fafchamps a posé une question concernant le nombre de puéricultrices qui n'ont pas encore accédé au statut de salarié et a demandé un complément d'information sur l'utilisation des 6 millions d'euros prévus dans la mesure dite « puéricultrices ».

Mme Pécriaux, pour sa part, a interrogé sur la dotation complémentaire relative aux subventions du non-marchand et au soutien apporté aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance. Elle a notamment relevé que cette enveloppe, habituellement indexée, ne l'était pas en 2025, ce qui est confirmé dans l'exposé particulier. Elle souhaite des précisions sur cette situation.

La ministre a d'abord répondu que la dotation spécifique à l'ONE, liée au passage des accueillantes conventionnées au statut de salariées, a pour objectif de financer cette réforme, tout en intégrant une augmentation due à l'indexation. Elle a précisé que le contrat de gestion de l'ONE prévoyait un montant total de 98 millions d'euros en 2025 pour l'ensemble des mesures, incluant la réforme des milieux d'accueil. Sur cette somme, 47 millions d'euros devaient provenir d'une augmentation de la dotation, tandis que le reste devait être trouvé par des économies

internes à l'ONE. En ce qui concerne le passage au statut de salarié, elle a indiqué que 414 accueillantes étaient concernées.

Concernant le non-marchand, la ministre a mentionné que l'indexation était négative en 2024, ce qui a eu un impact sur les crédits.

M. Monniez, prenant la parole pour répondre globalement aux questions, a rappelé que l'exercice budgétaire 2025 serait bientôt clôturé, notamment grâce à la mise en ordre du système informatique, ce qui a permis une anticipation du calendrier de travail. Il a précisé que des demandes complémentaires pourraient encore être adressées, car le SAC à CUR prévoit les crédits nécessaires, et la Fédération est en train de réarticuler les budgets correspondants.

Pour ce qui est de la cellule de veille, il a expliqué qu'aucun crédit n'a été inscrit dans ce cadre pour 2025. Une réserve de plus de 5 millions d'euros a cependant été constituée, permettant de répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice. Cette suppression de crédits « dormants » répond à une volonté d'optimisation, évitant les sous-consommations souvent reprochées à l'institution.

S'agissant des 6 millions d'euros dédiés à la mesure dite « puéricultrices », **M. Monniez** a précisé que ces crédits sont inscrits dans la dotation pour 2025 après leur mobilisation lors d'un accord complémentaire post-conclave sous la précédente législature. Ce refinancement avait pour objectif d'améliorer les conditions barémiques des puéricultrices dans le cadre des accords du non-marchand. Enfin, il a ajouté que cette mesure, bien que structurelle, n'avait pas entraîné d'augmentation du volume d'emploi.

Sur la mesure concernant les frais de personnel, il a indiqué qu'un montant d'un million d'euros, également structurel, avait été inscrit, mais que cela ne correspondait pas à une augmentation des effectifs.

3.7 Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente »

M. El Hajjaji a demandé des précisions sur une variation de 50 000 euros qu'il considère paradoxale dans un contexte où la transversalité est mise en avant.

Mme Bernard a également soulevé des interrogations sur ce point.

La ministre a répondu que cette diminution de 50 000 euros était liée à un projet spécifique portant sur le cyberharcèlement, qui avait été programmé en 2024 comme une mesure ponctuelle (« one shot »).

4 Exposé introductif de M. le ministre Coppieters

M. le ministre commence son intervention en rappelant l'impératif de respecter les nouvelles règles budgétaires européennes, qui placent la Belgique sous le régime de la procédure de déficit excessif. Il présente le budget 2025 comme une opportunité de démontrer la solidarité forte et structurelle entre la Région wallonne (RW) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Cette solidarité repose, selon lui, sur un

travail commun rigoureux et une communication alignée entre les deux entités. Il affirme la volonté du Gouvernement de moderniser l'espace francophone sans précipitation, privilégiant une approche réfléchie, transparente et authentique, qu'il considère comme essentielle. Ce budget, ajoute-t-il, reflète un véritable sens des responsabilités, témoignant d'une gestion saine et responsable des ressources publiques.

En matière de trajectoires budgétaires, le ministre souligne que les gouvernements de la FWB et de la RW ont fait le choix de coordonner leurs évolutions financières respectives. Deux raisons principales motivent cette décision. Tout d'abord, il s'agit de démontrer que les entités francophones sont capables d'assumer leurs responsabilités et de restaurer des finances publiques saines sans intervention extérieure. Ensuite, cette coordination permet d'instaurer une solidarité financière entre les deux entités. Dans ce cadre, la Région wallonne supporte la majeure partie de l'effort budgétaire en visant un retour à l'équilibre d'ici 2029, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles se concentre sur la stabilisation de son déficit.

Toutefois, le ministre met en garde contre l'idée que stabiliser le déficit de la FWB ne nécessiterait aucun effort. En réalité, sans intervention, la trajectoire budgétaire actuelle entraînerait une détérioration progressive de la situation financière. Il renvoie d'ailleurs au discours du ministre-Président et du ministre du Budget, livré en Commission parlementaire, pour une analyse approfondie des contraintes sous-jacentes.

L'objectif commun des deux entités consiste à réduire leur déficit combiné de moitié d'ici 2029 et, pour la RW, à atteindre un équilibre budgétaire à long terme. Pour la FWB, bien que la trajectoire budgétaire fixée prévoie une légère dégradation du déficit en 2026, elle permettra une amélioration progressive, conduisant à un déficit de **1,2 milliard d'euros** en 2029. Ces trajectoires constituent les cibles prioritaires de la législature en cours.

Contexte macroéconomique

Dans l'élaboration des budgets ajusté 2024 et initial 2025, le Gouvernement s'est appuyé sur les prévisions fournies par le Bureau fédéral du plan, qui indiquent un ralentissement des indicateurs d'inflation. L'indice des prix à la consommation et l'indice-santé ont ainsi été revus à la baisse, avec une inflation estimée à **3,2 % pour 2024**, contre **4,1 %** dans les prévisions initiales. Pour 2025, cette tendance à la baisse se confirme avec une inflation prévue à **1,9 %**. Par ailleurs, la croissance économique est révisée à **1,1 %** pour 2024 et à **1,3 %** pour 2025.

Le ministre met en lumière les défis macroéconomiques à plus long terme, notamment la dégradation progressive de certains paramètres structurels comme le coefficient d'adaptation démographique, la clé élèves et la clé IPP. Ces détériorations, bien qu'elles n'affectent pas directement les compétences ministérielles du ministre, auront des répercussions importantes sur la croissance des

recettes de la FWB et soulignent la nécessité d'une approche budgétaire prudente et proactive.

Il rappelle que cet exercice budgétaire, le premier de la législature, s'inscrit dans une volonté claire de responsabilisation après plusieurs années marquées par une forte croissance du déficit. Il souligne que l'impact conjoncturel de la pandémie de Covid-19 a exacerbé les déséquilibres existants, mais que des facteurs structurels risquent, en l'absence de mesures correctives, d'entraîner une aggravation insoutenable de la dette de la FWB.

Le ministre conclut cette section en insistant sur l'importance de l'effort commun des gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En construisant une trajectoire pluriannuelle ambitieuse, ces deux entités visent à réduire de moitié leur déficit combiné d'ici 2029. Cet effort s'accompagne d'un objectif de retour à l'équilibre pour la RW et d'une stabilisation du déficit pour la FWB, un enjeu crucial pour assurer la viabilité financière à moyen et long terme

Le ministre en vient aux compétences qui lui sont propres.

1) En matière de Santé

Agrément des professions de soins de santé et Commission francophone de planification de l'offre médicale

1. Cadre général et évolution budgétaire

L'Article de Base (AB) 12.02, introduit en 2015 dans le cadre de la sixième réforme de l'État et des Accords de la Saint-Émilie, constitue une pierre angulaire pour assurer l'organisation des commissions d'agrément et la gestion des infrastructures informatiques via l'application eCad. Initialement doté d'un budget de **537.000 euros**, cet article a vu ses montants ajustés à plusieurs reprises en raison de transferts budgétaires entre divisions organiques et de l'ajout de crédits pour répondre aux besoins croissants. En 2024, le budget initial a été temporairement réduit à **389.000 euros**, avant d'être ajusté à **464.000 euros**, pour refléter une meilleure adéquation aux réalités du secteur.

2. Augmentation du nombre de commissions

Le nombre de commissions d'agrément a connu une progression constante depuis 2017, passant de **56 commissions cette année-là à 64 en 2024**, avec une prévision de **66 en 2025**. Cette croissance résulte principalement de la création de nouvelles commissions spécialisées, comme celles en pharmacologie clinique et en médecine pharmaceutique. Ce développement traduit une intensification de la régulation et de la supervision des professions de santé. Par ailleurs, le nombre de réunions organisées par ces commissions a suivi une évolution similaire : de **203 réunions en 2022**, elles sont passées à **245 en 2023**, bien qu'un ralentissement ait été enregistré fin 2024 avec seulement **68 réunions en novembre**, en raison de contraintes ponctuelles.

3. Application informatique eCad

L'application eCad, conçue pour faciliter la gestion des dossiers d'agrément, constitue le poste de dépense principal de l'AB 12.02. Elle représente **71 % du budget total** en 2024, soit une somme de **330.000 euros**, contre **250.000 euros** avant 2022. Cette augmentation, principalement liée à l'indexation, reflète la dépendance accrue à cet outil indispensable. En assurant un traitement rapide et fiable des demandes, eCad reste un pilier de l'efficacité administrative.

4. Projections et recommandations

Pour 2025, le budget initial prévu de **464.000 euros** devra couvrir l'entretien de l'application eCad et les dépenses liées à la création de nouvelles commissions. Néanmoins, le ministre souligne la nécessité d'anticiper les impacts des futures indexations ainsi que les besoins additionnels découlant de l'émergence de nouvelles sections professionnelles. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources, il recommande une allocation plus stratégique des fonds et une évaluation régulière de l'efficacité des commissions.

2) Égalité des Chances / Droits des Femmes

Initiatives en faveur de l'égalité et des droits des femmes

1. Soutien au Plan Droits des Femmes

Le Comité de suivi du Plan Droits des Femmes bénéficie d'un soutien financier de **10.000 euros** destiné à couvrir les indemnités des chargés de mission ainsi que les frais associés à leurs activités. Ce financement repose sur les fondations posées par le décret du 7 janvier 2016 et renforcées par celui du 29 mars 2023, qui garantissent un appui pérenne au secteur associatif féministe.

2. Actions variées pour l'Égalité des Chances

Une enveloppe globale de **152.000 euros** est consacrée à diverses initiatives, notamment la sensibilisation, les publications et les formations. Parmi les actions prévues :

- **15.000 euros** pour le Plan Droits des Femmes,
- **15.000 euros** pour le Plan intra-francophone contre les violences faites aux femmes,
- **15.000 euros** pour le Conseil consultatif des personnes handicapées,
- **10.000 euros** pour un plan de lutte contre le racisme.

3. Actions spécifiques pour les droits des femmes

Des initiatives telles que l'organisation de l'assemblée Alter-égales (**15.000 euros**) ou des campagnes de sensibilisation contre les violences et les stéréotypes (**50.000 euros**) sont au cœur des efforts de la direction.

4. Subventions dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Un crédit d'engagement de **72.000 euros** est destiné au soutien du secteur associatif, réparti comme suit :

- **60.000 euros** pour le Plan Sacha,
- **20.000 euros** pour le dispositif Brise le Silence,
- **30.000 euros** pour le Pôle DIVICO,
- **4.000 euros** pour l'application App-Elles.

En matière de liquidation, une somme totale de **1.220.000 euros** est prévue pour financer les subventions pluriannuelles aux cinq collectifs violence existants (Brise le Silence, CVFE, GAMS, Garance et La Voix des Femmes), chacun recevant **84.243 euros**, soit **422.000 euros**.

5. Subventions facultatives et projets LGBTQIA+

Un total de **1.841.000 euros** est prévu pour soutenir diverses associations, dont :

- **40.000 euros** pour l'AJP,
- **35.000 euros** pour l'asbl La Cible,
- **86.500 euros** pour Prisme, avec un projet pilote d'une ligne d'écoute doté de **173.000 euros**.

Un appel à projets LGBTQIA+ bénéficie d'une enveloppe de **300.000 euros**.

6. Soutien au secteur associatif féministe

Un projet pluriannuel financera entre trois et quatre collectifs et autres associations dans le cadre de financements facultatifs.

7. Initiatives éducatives et médiatiques

Le projet « Les Grenades », en collaboration avec la RTBF, reçoit une subvention annuelle de **60.000 euros**, soit **180.000 euros** sur trois ans (2025-2027), pour promouvoir l'égalité dans les médias. Une enveloppe de **100.000 euros** est également dédiée à l'éducation relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), permettant de financer au moins dix projets associatifs.

8. Renforcement des collaborations institutionnelles

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) bénéficie de **59.000 euros** pour renforcer les politiques locales, tandis qu'UNIA reçoit une dotation générale de **360.000 euros** pour répondre à l'augmentation des plaintes et étoffer ses équipes.

3) Direction de la Citoyenneté, Mémoire et Démocratie

Le Service de Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité (PCI)

Le Service de Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité, rattaché à la Direction de la Citoyenneté, Mémoire et Démocratie, est structuré autour de deux principaux articles budgétaires : l'AB 31.33.02 et l'AB 32.01.03. Ces articles sont établis conformément au décret du 8 mars 2018, coordonné au Moniteur Belge le 17 août 2022. Ce cadre législatif encadre les initiatives visant à promouvoir la citoyenneté, l'interculturalité et à lutter contre le racisme.

Article Budgétaire 31.33.02

Cet article finance trois types d'appels à projets :

1. Appels à projets annuels :

Ces projets reçoivent une dotation minimale de **665.000 euros** par an, permettant de financer environ 40 projets annuels en 2025.

2. Appels à projets « Labels » :

Ce programme, destiné à des projets triennaux, bénéficie d'un budget annuel de **1.330.000 euros**, permettant de soutenir environ 70 projets pour les cycles 2022, 2023 et 2024.

3. Appels à projets AMO :

Ces appels, dédiés à des projets biannuels, sont financés à hauteur de **477.500 euros** par an.

Pour l'année 2025, les crédits d'engagement affectés à cet article budgétaire s'élèvent à **5.033.000 euros**, tandis que les crédits de liquidation sont fixés à **3.417.000 euros**. Cependant, une décision prise en novembre 2024 suspend les labels pour 2025, en vue de réviser le décret PCI. Les fonds correspondants seront réorientés vers les projets annuels.

Article Budgétaire 32.01.03

Cet article soutient les campagnes de sensibilisation contre le racisme. Conformément au décret, une initiative doit être menée au moins tous les deux ans, avec un budget minimal de **150.000 euros**, indexé. Pour l'année 2025, un montant de **164.000 euros** est prévu pour financer des campagnes et projets d'accompagnement. Aucune campagne n'a été organisée en 2024, respectant ainsi le cadre légal.

Perspectives

Pour 2025, une nouvelle campagne de lutte contre le racisme sera lancée, en conformité avec les exigences du décret. Parallèlement, la révision du décret PCI permettra d'améliorer l'opérationnalité des financements pluriannuels. Cette dynamique budgétaire reflète l'engagement du

Gouvernement à renforcer les droits culturels, promouvoir l'interculturalité et sensibiliser la société à l'importance de la lutte contre le racisme.

4) Lutte contre la Pauvreté

Cadre légal et objectifs

La lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur le décret du 3 mai 2019, modifié le 16 juin 2021. Ce texte définit le cadre des actions menées pour réduire les inégalités sociales, promouvoir la citoyenneté, et renforcer les valeurs démocratiques. Plusieurs initiatives phares ont été financées en 2024, et d'autres sont prévues pour 2025.

Reconnaissance et soutien aux centres de ressources

Deux centres de ressources reconnus pour une période de cinq ans (2022-2027) bénéficient d'une subvention annuelle de **375.000 euros** chacun, soit un total de **2,625 millions d'euros** pour la période restante. Ces centres sont :

- **Le Forum Bruxelles contre les inégalités,**
- **Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales.**

Appels à projets transversaux

Une enveloppe de **650.000 euros** est prévue pour financer des initiatives incluses dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Toutefois, l'appel à projets initialement prévu pour 2024 n'a pas été lancé en raison d'un retard administratif. Il sera reporté à 2025, avec une adoption prévue d'ici juin, afin de garantir son déploiement au cours de l'année.

Actions transversales

Un budget de **100.000 euros** est alloué à des projets favorisant la citoyenneté et le vivre-ensemble, en accord avec les valeurs promues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Frais de fonctionnement de la cellule de lutte contre la pauvreté

Une dotation de **200.000 euros** est dédiée au fonctionnement de cette cellule, couvrant les dépenses suivantes :

- **140.000 euros** pour études et recherches,
- **20.000 euros** pour des actions de communication,
- **3.500 euros** pour des formations spécifiques,
- **3.500 euros** pour l'acquisition de matériel et de documentation,
- **20.000 euros** pour des événements et activités de sensibilisation.

5 Discussion générale

Mme Thoron remercie le ministre pour son exposé, qu'elle qualifie de dynamique et clair. Elle souligne que les matières relevant de ses compétences, bien qu'elles ne représentent qu'une faible proportion du budget global, touchent à des enjeux sociétaux fondamentaux. Ces domaines, intrinsèquement liés à l'humain, ont une dimension personnelle qui les rend essentiels pour le bien-être collectif.

Elle regrette néanmoins le caractère statique et technique de ce premier budget, qui n'apporte selon elle que peu de changements concrets. Elle cite le transfert de **75.000 euros**, initialement sous la responsabilité de la ministre Galant et désormais affecté à des projets informatiques, comme l'une des rares modifications significatives. Plaidant pour des actions plus ambitieuses, Mme Thoron insiste sur la nécessité de lancer une nouvelle campagne de lutte contre le racisme, un enjeu qu'elle estime crucial dans le contexte actuel. Elle conclut en confirmant que, malgré ces réserves, le groupe MR soutiendra ce budget et suivra avec attention les travaux prévus en 2025.

Mme Agic exprime des réserves similaires, soulignant que les mouvements observés dans les budgets du ministre sont globalement limités. Elle insiste cependant sur l'importance symbolique et pratique des initiatives liées à l'égalité des chances, à la lutte contre les discriminations et à la citoyenneté. Ces domaines sont essentiels pour préserver la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans une société de plus en plus polarisée.

Elle critique particulièrement la réduction de **100.000 euros** sur l'AB correspondant, justifiée par le ministre comme une contribution à l'effort budgétaire global du Gouvernement. Si ce montant peut paraître modeste à l'échelle de la FWB, il représente néanmoins **5 %** des budgets consacrés à ces initiatives, un pourcentage qui risque d'affecter gravement les petites associations. Mme Agic rappelle que ces structures, souvent soutenues par des bénévoles, jouent un rôle clé dans la lutte contre les inégalités et les discriminations. Elle demande au ministre de préciser quelles initiatives seront spécifiquement touchées par cette réduction et dans quelle mesure.

La députée salue par ailleurs le soutien maintenu à des projets tels qu'UNIA, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ou encore le projet « Les Grenades ». Cependant, elle regrette que ce budget ne reflète pas de nouvelles ambitions dans des domaines prioritaires, comme la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle déplore également l'absence de financement pour mettre en œuvre les recommandations du rapport BEHAVES, présenté récemment au Parlement et portant sur le harcèlement et les violences dans l'enseignement supérieur. Elle conclut en regrettant le manque de nouveaux marqueurs spécifiques au ministre, qu'elle juge indispensables pour répondre aux attentes sociétales.

Mme Lange remercie le ministre pour la qualité de son travail et la clarté de son exposé, qui reflète une gestion budgétaire équilibrée. Elle souligne les avancées

significatives dans plusieurs domaines, notamment en matière de santé, où une enveloppe de **65.000 euros** a été allouée à la création de nouvelles professions, témoignant d'une modernisation des outils administratifs.

Elle met également en lumière les **180.000 euros** affectés à la convention pluriannuelle pour promouvoir les droits des femmes, un engagement qu'elle considère essentiel pour 2025. Elle estime que ce type d'initiative s'inscrit dans une démarche de progrès et de sensibilisation.

Mme Lange insiste par ailleurs sur la nécessité de lutter encore plus activement contre les discriminations et de renforcer la prévention des violences faites aux femmes. Elle appelle également à investir dans la formation des acteurs de terrain, notamment sur les questions d'égalité des genres et de violences intrafamiliales. Elle souhaite enfin que le ministre précise les étapes et les priorités du futur plan Droits des Femmes, attendu avec impatience.

Mme Bernard adopte un ton critique, en saluant toutefois la franchise du ministre, qu'elle juge nécessaire face aux contraintes budgétaires imposées par les règles européennes. Elle regrette néanmoins que ce budget ne soit pas à la hauteur des besoins réels de la population.

La députée rappelle les interventions de son groupe en commission, notamment sur les droits des femmes et les discriminations, et souligne que, malgré des promesses de financement, les montants alloués restent stables et non indexés. En termes réels, cela équivaut à une diminution des moyens disponibles. Elle déplore que cette situation freine la lutte contre les violences faites aux femmes, pourtant une priorité reconnue par la Convention d'Istanbul.

Mme Bernard critique également l'absence de financements pérennes pour les associations qui réclament de la stabilité afin de mener à bien leurs missions. Elle évoque la manifestation organisée par la plateforme Mirabel lors de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, où le slogan « Les belles paroles, ça suffit » a été largement repris. Pour elle, ce budget manque d'actes concrets pour répondre aux défis majeurs.

M. El Hajjaji remercie le ministre pour son exposé, qu'il juge particulièrement détaillé et utile pour comprendre la situation budgétaire de la FWB. Il plaide pour que ce type de présentation soit systématiquement annexé aux documents budgétaires afin de permettre une analyse approfondie des politiques menées.

Il salue la continuité des initiatives entamées sous la précédente législature, notamment en matière de droits des femmes et de lutte contre les discriminations. Toutefois, il partage les préoccupations de ses collègues sur le manque d'ambition dans certains domaines. Il regrette notamment que des articles budgétaires comme ceux liés au devoir de mémoire ou à la lutte contre le racisme ne bénéficient pas de crédits supplémentaires.

Il attire également l'attention sur l'urgence de lutter contre la pauvreté infantile et de renforcer l'accès aux soins de santé, en particulier dans les zones

rurales. Il interpelle le ministre sur les retards dans l'attribution des numéros INAMI, qu'il attribue à une surcharge de travail au sein de la commission d'agrément. Il demande des précisions sur les mesures prévues pour remédier à cette situation.

M. le ministre remercie les députés pour leurs commentaires qu'il qualifie d'encourageants et constructifs, tout en reconnaissant les défis budgétaires auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée. Il exprime lui-même une certaine frustration liée aux limitations des moyens disponibles, notamment lorsqu'il rencontre des associations ou envisage de futurs plans qui nécessiteraient des financements plus conséquents. Il insiste toutefois sur l'importance des efforts collectifs pour éviter une aggravation du déficit de la Fédération.

Sur la réduction des 100.000 euros et les subventions facultatives

Le ministre confirme que les **100.000 euros** d'économies proviennent des subventions facultatives destinées aux associations œuvrant dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances. Il précise que cet effort, bien qu'important pour son secteur, s'inscrit dans une réflexion globale menée par l'ensemble du Gouvernement. Il souligne qu'il aurait préféré disposer de plus de moyens pour réaliser ses politiques, mais qu'il est nécessaire de rationaliser les ressources, tant financières qu'humaines.

Répondant à Mme Agic, qui évoquait une réduction de **5 %**, il apporte une clarification : la diminution représente en réalité **2,3 %** du budget total des lignes consacrées à ces thématiques, et non **5 %**.

Le ministre insiste sur la nécessité d'éviter un éparpillement des financements entre différentes associations, même si chacune travaille très bien dans son domaine. Il appelle à une meilleure coordination et à la création de synergies pour optimiser l'impact des actions menées en faveur de l'égalité des chances et des droits des femmes.

Concernant les subventions facultatives, il rappelle qu'elles ne sont pas destinées à être systématiquement pérennisées. Toutefois, il assure que les ambitions politiques du Gouvernement restent inchangées, en dépit des ajustements budgétaires nécessaires.

Sur le rapport BEHAVES et le harcèlement dans l'enseignement supérieur

Le ministre admet ne pas avoir réagi personnellement au rapport BEHAVES sur le harcèlement et les violences dans l'enseignement supérieur, mais il s'engage à réfléchir aux suites à donner. Il rappelle que cette compétence relève principalement de la ministre-présidente, mais souligne que les recommandations du rapport pourraient être intégrées dans les plans et stratégies développés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le plan Droits des Femmes et la lutte contre le racisme

Le ministre remercie Mme Lange pour ses remarques concernant le plan Droits des Femmes et confirme que l'évaluation prévue en 2025 sera réalisée conformément aux engagements pris. Cette évaluation sera soumise à l'analyse du Conseil consultatif et servira de base pour l'élaboration du nouveau plan, dont le démarrage est prévu pour **2026**.

Sur la question du racisme, il réaffirme l'importance de cet enjeu et insiste sur le rôle crucial des campagnes de sensibilisation pour lutter contre ce fléau social. Pour **2025**, une campagne est déjà en préparation, en concertation avec le secteur. Elle sera présentée aux parlementaires afin de recueillir leurs avis avant sa mise en œuvre.

Sur les marqueurs politiques et les ambitions sociétales

Répondant à la critique sur l'absence de « marqueurs Coppieters » spécifiques, le ministre réfute l'idée qu'il soit nécessaire de marquer son action de manière personnelle. Selon lui, ce qui importe, c'est de favoriser un changement sociétal durable, que ce soit dans la lutte contre le racisme, la promotion des droits des femmes ou l'égalité des chances. Ces objectifs collectifs transcendent les ambitions individuelles.

Sur la continuité des politiques et le soutien aux acteurs de terrain

Le ministre rassure M. El Hajjaji sur la poursuite des politiques entamées sous la précédente législature. Il réaffirme son engagement à ne pas déconstruire ce qui a été réalisé et à soutenir les associations et professionnels du terrain. Il s'engage également à fournir davantage de précisions sur les budgets futurs pour permettre une meilleure compréhension des politiques menées et une analyse plus approfondie par les parlementaires.

En conclusion, le ministre reconnaît les défis budgétaires, mais insiste sur la nécessité de coordonner les efforts pour maximiser l'efficacité des politiques malgré des moyens limités. Il se dit résolument engagé à répondre aux priorités sociétales essentielles, tout en restant réaliste quant aux contraintes budgétaires actuelles.

6 Examen des articles et tableaux budgétaires

6.1 Division Organique 06 « Cabinets ministériels »

Cette division organique n'appelle pas de commentaire.

6.2 Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général »

1. Les quotas INAMI et l'agrément des professionnels de santé

Pointant l'AB 12.02, Mme Agic demande au ministre de clarifier sa position sur les quotas INAMI. Selon elle, la Déclaration de Politique Communautaire (DPC)

stipule que le Gouvernement doit insister auprès de l'État fédéral pour supprimer ces quotas, qui limitent l'accès à la profession médicale. La députée interroge sur la manière dont cette ambition se traduira concrètement. Elle souhaite savoir si le ministre défendra bien la suppression des quotas dynamiques, qu'elle estime responsables de la pénurie de médecins. Elle s'interroge également sur la place de cette question dans les négociations menées par Les Engagés, évoquant la possibilité d'en faire une « ligne rouge » pour le parti.

Le ministre répond de manière globale aux préoccupations de Mme Agic et à celles soulevées par une question similaire de Mme Linard (absente). Il rappelle que la question des quotas INAMI relève de la compétence fédérale. Toutefois, il affirme que Les Engagés ont toujours défendu une augmentation du budget des soins de santé, plaidant pour un taux de croissance d'au moins 3 %, supérieur au taux normal de 2,5 %. Cela permettrait d'élargir l'accès aux numéros INAMI pour répondre aux besoins croissants en personnel médical.

Il souligne que la position de son parti n'a pas changé : les soins de santé restent une priorité essentielle, et Les Engagés refusent de faire des concessions sur cette question. Le ministre exprime également son ambition personnelle d'accroître le nombre de jeunes autorisés à entreprendre des études de médecine et à obtenir un numéro INAMI, tout en garantissant une formation de qualité.

2. Ressources humaines et surcharge de travail dans la gestion des agréments

Le ministre explique que depuis la sixième réforme de l'État, la compétence d'agrément des prestataires de soins de santé a été transférée aux Communautés, tandis que les normes auxquelles doivent répondre ces professionnels demeurent une prérogative fédérale. Lors du transfert effectif des moyens en 2016, un cadre de 19 ETP a été défini, mais il n'a jamais été entièrement pourvu. Cette situation, aggravée par un turnover important, ne permet pas de répondre adéquatement à l'évolution des demandes. En 2016, la direction traitait 18.000 dossiers par an, soit environ 900 dossiers par agent. En 2023, ce chiffre est passé à 22.750 dossiers, marquant une augmentation de 25 % de la charge de travail, sans renfort d'effectifs.

La surcharge de travail s'explique également par la création continue de nouveaux titres professionnels par le niveau fédéral. Ainsi, deux nouveaux métiers seront ajoutés début 2025, nécessitant une adaptation supplémentaire. Le ministre indique que, malgré des efforts organisationnels, cette situation reste critique, avec 220 commissions à gérer chaque année.

Le ministre détaille les initiatives mises en place pour pallier ces difficultés :

- Plan d'action et reporting régulier : Une meilleure affectation des ressources, une planification renforcée et des procédures uniformisées ont été déployées.

- **Audit de 2019** : Cette évaluation a mis en lumière la nécessité de former davantage les agents et d'améliorer la culture du travail, notamment en instaurant un leadership responsabilisant et en développant le feedback positif.
- **Digitalisation des procédures** : Depuis 2022, les demandes et documents soumis via le portail électronique eCad sont directement intégrés dans l'application métier, ce qui améliore la gestion des dossiers.
- **Recrutement prioritaire** : Trois postes supplémentaires ont été ouverts, et les nouveaux agents devraient entrer en fonction prochainement, bien que les contraintes budgétaires limitent la possibilité d'un renforcement plus substantiel.

Le ministre conclut en soulignant que l'administration reste pleinement mobilisée pour réduire les délais et améliorer la gestion des agréments. Il espère que l'augmentation future des numéros INAMI facilitera également cette mission.

3. Campagnes de sensibilisation et budgets non utilisés

Mme Bernard demande des précisions sur l'absence de campagnes de sensibilisation contre le racisme en 2024, alors qu'un budget de 464.000 euros était prévu. Elle souhaite savoir si ces moyens ont été reportés ou utilisés ailleurs.

Le ministre explique que les crédits non utilisés ne sont pas reportés, conformément aux principes budgétaires en vigueur. Si une campagne n'est pas organisée, les montants correspondants sont annulés et ne peuvent pas s'accumuler d'une année sur l'autre.

4. Transferts budgétaires et ajustements dans les lignes

Mme Agic pointe un montant de 12.000 euros transféré de l'AB 11.32.11.12 à une autre ligne. Elle demande si cela correspond à une consommation de crédits ou si des mesures ont été impactées par ce retrait.

Le ministre clarifie que ces 12.000 euros ont été transférés sur l'AB 03.01, correspondant à un subside glissé sur une autre ligne budgétaire. Il assure que cet ajustement n'a pas entraîné de suppression de moyens pour des initiatives spécifiques.

5. Appels à projets LGBTQIA+ et futurs financements

Mme Agic demande des informations supplémentaires sur les 300.000 euros réservés à l'appel à projets LGBTQIA+, en particulier leur transfert sur une ligne budgétaire propre lors d'un futur décret.

Le ministre confirme que ces fonds sont destinés à être formalisés dans un cadre budgétaire spécifique, via un décret à venir. Ce processus garantira une gestion claire et dédiée de ces moyens, renforçant le soutien aux projets en faveur des droits LGBTQIA+.

7 Vote et confiance

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 7 voix contre 5, l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 - *partim* pour ce qui concerne ses compétences.

A l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

La rapporteure,

Mme Stéphanie Lange

Le président,

M. Eddy Fontaine